Quatre-vingt-onzième année. — N° 173. Le Numéro : 20 francs. Mercredi 29 Juillet 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE

Décision du 20 juin 1959 portant nomination du haut commissaire auprès de la République de Côte d'Ivoire (p. 7538).

Décision du 28 juillet 1959 portant nomination du président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun (p. 7538).

Décision du 28 juillet 1959 portant nomination du président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (p. 7538).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-891 du 28 juillet 1959 relatif au conseiller au secrétariat général du Gouvernement pour les affaires économiques (p. 7539).

Décret du 28 juillet 1959 portant nomination du conseiller pour les affaires économiques au secrétariat général du Gouvernement (p. 7539).

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Arrêté du 27 juillet 1959 portant désignation d'ordonnateurs secondaires (p. 7539).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 23 juillet 1959 portant nomination et détachement de magistrats (p. 7539).

Arrêtés portant nomination, intégration, réintégration, mutations et rectificatif :

Administration centrale (p. 7539).

Greffiers (p. 7539).

Secrétaires de parquet (p. 7540).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis à l'examen professionnel des greffiers en chef et secrétaires en chef de parquet des départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique (session du 29 mai 1959) (p. 7540).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêtés portant admissions à la retraite (administration centrale et chanceliers) (p. 7540).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 28 juillet 1959 portant révocation du maire de la commune du Boulou (Pyrénées-Orientales) (p. 7540).

Arrêté du 8 juillet 1959 portant approbation de la participation à la Société d'économie mixte d'aménagement de l'Isère du département de l'Isère, des villes de Grenoble et de Vienne (p. 7540).

Arrêtés du 21 juillet 1959 portant approbation de délibérations de conseils municipaux (p. 7540).

Arrêté portant modification de l'arrêté du 18 août 1955 fixant le programme du concours pour l'accès aux fonctions d'officier de police adjoint de la sûreté nationale (rectificatif) (p. 7540).

Arrêté portant modification de l'arrêté du 7 octobre 1955 fixant le programme du concours pour l'accès aux fonctions de commissaire de police de la sûreté nationale (rectificatif) (p. 7540).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 7540).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets du 17 juillet 1959 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 7540).

Décrets du 23 juillet 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7544).

Décrets du 27 juillet 1959 portant promotion, nomination et affectation d'officiers généraux de l'armée de mer (active et réserve) (p. 7549).

Arrêté portant désignation des membres de la commission des prix commerciaux des poudres (p. 7550).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 7550).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 juillet 1959 (p. 7550).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-892 du 28 juillet 1959 portant suppression et création d'emplois (p. 7559).

Arrêté du 11 juillet 1959 relatif à des régies d'avances (p. 7559).

Arrêté du 27 juillet 1959 portant ouverture de crédits (p. 7560).

Arrêté portant admission à la retraite (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 7560).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 27 juillet 1959 déterminant les matières d'enseignement visées aux articles 1er et 2 du décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes (p. 7560).

Arrêté du 27 juillet 1959 relatif à l'organisation de la commission instituée par l'article 4 du décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes (p. 7560).

Arrêté portant création d'une agrégation des lettres modernes (rectificatif) (p. 7560).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret et *arrêté* du 28 juillet 1959 portant nominations (conseil supérieur de l'électricité et du gaz) (p. 7560).

Décret n° 59-852 portant application de la loi du 8 octobre 1919 modifiée et du décret n° 59-103 du 9 mars 1959 relatifs à la carte d'identité professionnelle de représentant (rectificatif) (p. 7560).

Arrêtés du 21 juillet 1959 relatif à l'agrément et portant retrait d'agrément d'explosifs-couche améliorés (p. 7560).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 7561).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté portant cessation de fonctions au cabinet du ministre (p. 7561).

Arrêté portant délégation de signature (p. 7561).

Arrêté portant intégration (services vétérinaires) (p. 7561).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 8 juillet 1959 portant réglementation des études en vue de la préparation aux diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute et de pédicure (p. 7561).

Arrêté du 16 juillet 1959 fixant le budget primitif de l'institut national d'hygiène pour l'année 1959 (p. 7562).

Arrêtés portant promotion, nomination, titularisation et acceptation de démission:

Administration centrale (p. 7562).

Hôpitaux psychiatriques (p. 7562).

Services antituberculeux (p. 7562).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêtés du 21 juillet 1959 relatifs à des régies de recettes (p. 7562).

Emplois réservés: Nominations (p. 7563).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Sénat. — *Erratum* (p. 7563).

INFORMATIONS
RELATIVES
AU SENAT DE LA COMMUNAUTE

Ordre du jour. — Modification à la liste des membres des groupes du Sénat de la Communauté. — Nomination d'une commission. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 7563).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des colonies britanniques (p. 7564).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours relatif à la session normale de l'examen définitif en vue de l'obtention du diplôme de géomètre expert foncier (p. 7564).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef au sanatorium de l'Albarine, à Hauteville (Ain) (p. 7564).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur au centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) (p. 7564).

Annonces (p. 7565).

DEBATS DU SENAT DE LA COMMUNAUTE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 3.

Compte rendu intégral des débats du 28 juillet 1959 (p. 13).

PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE

Décision du 20 juin 1959 portant nomination du haut commissaire auprès de la République de Côte d'Ivoire.

Le Président de la Communauté,

Vu les articles 80 et 81 de la Constitution,

Nomme M. Guena (Yves) haut commissaire auprès de la République de Côte d'Ivoire, à Abidjan, en remplacement de M. de Nattes (Ernest), appelé à d'autres fonctions.

Fait à Paris, le 20 juin 1959.

C. DE GAULLE.

Décision du 28 juillet 1959 portant nomination du président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun.

Le Président de la République, Président de la Communauté,

Vu la Constitution, et notamment son titre XII;

Vu l'ordonnance n° 59-492 du 4 avril 1959 relative au régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun;

Sur la proposition du ministre chargé de la monnaie et de la politique économique et financière commune,

Nomme M. Georges Gautier président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique équatoriale et du Cameroun.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Décision du 28 juillet 1959 portant nomination du président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Le Président de la République, Président de la Communauté,

Vu la Constitution, et notamment son titre XII;

Vu l'ordonnance n° 59-491 du 4 avril 1959 relative au régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique de l'Ouest, et notamment son article 2;

Sur la proposition du ministre chargé de la monnaie et de la politique économique et financière commune,

Nomme M. Robert Tezenas du Montcel président du conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-891 du 28 juillet 1959 relatif au conseiller au secrétariat général du Gouvernement pour les affaires économiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944, et notamment son article 3,

Décrète :

Art. 1er. — Un fonctionnaire, qui prend le titre de conseiller pour les affaires économiques, est placé auprès du secrétaire général du Gouvernement.

Il est nommé par décret, sur proposition du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Art. 2. — Le conseiller pour les affaires économiques est chargé, sous l'autorité du secrétaire général du Gouvernement et en liaison avec les administrations intéressées, de préparer les délibérations des conseils et comités interministériels en matière économique et de veiller à leur exécution.

Art. 3. — Le secrétariat général du comité économique interministériel est supprimé.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Décret du 28 juillet 1959 portant nomination du conseiller pour les affaires économiques au secrétariat général du Gouvernement.

Par décret en date du 28 juillet 1959, M. Jacques-Henri Bujard, inspecteur de l'économie nationale, est nommé conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du Gouvernement.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE

Ordonnateurs secondaires.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara ;

Vu le décret 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'organisation commune des régions sahariennes ;

Vu le décret du 29 juillet 1957 chargeant l'inspecteur général des territoires du Sud de la direction des affaires administratives et sociales du ministère du Sahara ;

Vu le décret n° 57-903 du 7 août 1957 portant organisation administrative et la partie des territoires du Sud englobée dans l'organisation commune des régions sahariennes ;

Vu le décret n° 57-1196 du 4 novembre 1957 relatif aux attributions des préfets des départements sahariens ;

Vu le décret du 13 février 1959 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre,

Arrêtent :

Art. 1er. — Sont désignés en qualité d'ordonnateurs secondaires des dépenses du budget de l'Etat pour les crédits ouverts au budget du Sahara :

Les préfets des départements de la Saoura et des Oasis.
Les sous-préfets de Touggourt et de Ouargla.
Les fonctionnaires chargé de l'office saharien.
Le recteur de l'académie d'Alger.
Le directeur des postes, télégraphes et téléphones des départements sahariens ;
Le directeur régional des douanes et des régies financières des départements sahariens.

Ils liquident et mandatent, conformément aux règles de la comptabilité publique, les dépenses imputables sur les crédits qui leur sont délégués par le ministre délégué auprès du Premier ministre.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté auront effet du 1er août au 31 juillet 1960.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur adjoint des affaires administratives et sociales,
CORTÉS.

Pour le ministre et par délégation :
Le ministre des finances et des affaires économiques,
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 23 juillet 1959 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 23 juillet 1959, MM. Arthur (Roger) et Richard (Jean), juges d'instruction à un tribunal de 2e classe de l'ancienne hiérarchie judiciaire d'outre-mer, intégrés au quatrième grade de la nouvelle hiérarchie par décret du 17 janvier 1958, sont nommés, à grade égal, juges d'instruction à un tribunal de 1re classe.

Décret du 23 juillet 1959 portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 23 juillet 1959, M. Desprès (Max), procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Kaolack, est placé, sur sa demande, en position de service détaché pour servir au ministère de la justice (services judiciaires d'outre-mer), en remplacement de M. Kirsch, nommé greffier de la Cour arbitrale de la Communauté.

Administration centrale.

Par arrêté du 20 juillet 1959, M. Francis Ponsich, ouvrier linotypiste qualifié des cadres marocains, est, à compter du 1er juillet 1957, intégré dans le corps des chefs de groupe de l'administration centrale du ministère de la justice au 10e échelon, avec ancienneté du 29 décembre 1953, et titularisé dans son grade.

Par arrêté du 20 juillet 1959, M. Francis Ponsich, adjoint administratif, chef de groupe à l'administration centrale du ministère de la justice, 10e échelon (indice brut 330), est nommé chef du service intérieur du centre national d'études judiciaires, à compter du 1er août 1959.

Greffiers.

Par arrêté du 22 juillet 1959 :

Les greffiers dont les noms suivent sont, sur leur demande, mutés aux juridictions ci-après :

M. Ancona (Compiègne), 1re classe, 1er échelon, au tribunal de grande instance de Marseille.

M. Misseri (Cambrai), 2e classe, 5e échelon, au tribunal de police de Marseille.

Mlle Prillard (Mâcon), 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance de Besançon.

M. Rivaux (Bordeaux), 2e classe, 5e échelon, à la cour d'appel de Paris.

Mlle Morel (Seine), stagiaire, au tribunal de grande instance de Compiègne.

Mlle Feron (Lisieux), 2e classe, 2e échelon, au tribunal de grande instance de Rouen.

M. Macia, ancien secrétaire greffier adjoint des cadres chérifiens (indice net 280), affecté provisoirement au tribunal de grande instance de Troyes, est, sur sa demande, muté à la cour d'appel d'Aix.

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 22 juillet 1959, M. Bussy, secrétaire de parquet de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de grande instance d'Avesnes, est, sur sa demande, muté à la cour de cassation.

Mlle Philippe, secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine, est, sur sa demande, mutée à la cour de cassation.

Par arrêté du 22 juillet 1959, M. Dary (Pierre), secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, en service détaché auprès des Etats de la Communauté, est, sur sa demande, réintégré au tribunal de grande instance de Marseille.

Par arrêté du 22 juillet 1959, les secrétaires de parquet dont les noms suivent sont, sur leur demande, mutés dans les juridictions ci-après:

M. Guyot (tribunal de la Seine), 2e classe, 5e échelon, au tribunal de grande instance d'Avignon.

Mlle Valy (le Mans), 2e classe, 1er échelon, à la cour d'appel de Paris.

Mlle Chauvet (Evreux), 2e classe, 2e échelon, au tribunal de grande instance de la Seine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1959: page 7079, 2e colonne, secrétaire de parquet, au lieu de: « Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Dumas (Gérard), secrétaire de parquet stagiaire », lire: « Par arrêté du 9 juillet 1959, M. Dunas (Gérard) » (le reste sans changement).

Liste, par ordre alphabétique, des candidats définitivement admis à l'examen professionnel des greffiers en chef et secrétaires en chef de parquet.

SESSION DU 29 MAI 1959

La liste pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique s'établit comme suit:

MM. Barre, Chandey, Selbonne.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires étrangères en date du 6 juillet 1959, M. Chabord (Jean), huissier au 8e échelon, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 17 août 1959.

Chanceliers.

Par arrêté du 22 juillet 1959, Mlle Breuillaud (Hélène), chancelier de classe exceptionnelle, est admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 28 juillet 1959 portant révocation du maire de la commune du Boulou (Pyrénées-Orientales.)

Par décret en date du 28 juillet 1959, M. Vives (Joseph), maire de la commune du Boulou (Pyrénées-Orientales), a été révoqué de ses fonctions.

Approbation de la participation à la Société d'économie mixte d'aménagement de l'Isère du département de l'Isère, des villes de Grenoble et de Vienne.

Par arrêté en date du 8 juillet 1959, ont été approuvées les délibérations du conseil général de l'Isère, des conseils municipaux de Grenoble et de Vienne en date, respectivement, des 28 novembre 1956 et 14 mai 1958, 5 juillet 1957 et 23 août 1957, concernant la participation de ces collectivités à la Société pour l'aménagement du département de l'Isère par la souscription de 17,5, 8 et 2 millions de francs du capital social, fixé à 50 millions de francs.

Approbation de délibérations de conseils municipaux.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 21 juillet 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Landreville (Aube) tendant à donner le nom de Georges-Leclerc à l'école de cette commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 21 juillet 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal des Clayes-sous-Bois (Seine-et-Oise) tendant à donner le nom de Madame-René-Coty au nouveau groupe scolaire de cette commune.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 21 juillet 1959, a été approuvée une délibération du conseil municipal de Mantes-la-Jolie (Seine-et-Oise) tendant à donner les noms de:

Hélène-Boucher à l'école de la rue des Ecoles.

Louis-Lachenal à l'école de garçons de la rue des Piquettes.

Les Pensées à l'école maternelle de la rue Pierre-Sémard.

Modification de l'arrêté du 18 août 1955 fixant le programme du concours pour l'accès aux fonctions d'officier de police adjoint de la sûreté nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1959: page 7108, 2e colonne, après la 32e ligne de l'article 1er, ajouter: « prescription ».

Modification de l'arrêté du 7 octobre 1955 fixant le programme du concours pour l'accès aux fonctions de commissaire de police de la sûreté nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1959: page 7110, 2e colonne, 46e ligne, au lieu de: « Le traitement et le relassement du délinquant », lire: « Le traitement et le reclassement du délinquant ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 juillet 1959, M. Jacques Fremont, secrétaire d'administration de classe normale, a été promu au 1er échelon de la classe principale de son grade à compter du 1er juin 1959.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 17 juillet 1959 portant promotion d'officiers relevant de la direction centrale des constructions et armes navales.

Par décret en date du 17 juillet 1959:

Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime:

(Pour compter du 1er juillet 1959.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Voisin (G.-A.-H.-A.-J.), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectif.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Mondin (H.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Guérard, retraité.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Castéra (A.-M.-G.-H.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe du génie maritime Mondin, promu et maintenu, placé dans la situation « hors cadres ».

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Grégroj (S.-A.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Voisin, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Blanche (R.-C.-H.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacemnet de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Castéra, promu.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Bender (C.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Crétinon, placé en congé sans solde et hors cadres.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

Les ingénieurs de 1re classe du génie maritime:

Tour ancienneté (1): M. Delmas (H.-H.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Grégorj, promu.

Tour choix: M. Besseau (R.-J.-E.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Blanche, promu.

Tour ancienneté (1): M. Samat (A.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Bender, promu.

Tour choix: M. Granier (M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Roure, placé en situation « hors cadre ».

Tour ancienneté (1): M. Noël (R.-L.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Perrault, placé en situation « hors cadre ».

Tour choix: M. Delayre (R.-A.-L.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Sauvage, démissionnaire.

Sont promus dans le corps des officiers d'administration des directions de travaux:

(Pour compter du 1er juillet 1959.)

Au grade d'officier d'administration principal.

M. l'officier d'administration de 1re classe Le Moing (J.-F.-L.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Allégrini, retraité.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

Tour ancienneté (1): M. l'officier d'administration Laurent (F.-A.-E.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Le Moing, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux des constructions et armes navales:

(Pour compter du 1er juillet 1959.)

Au grade d'ingénieur en chef des directions de travaux des constructions navales.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Querré (F.-M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Brochec, retraité.

M. l'ingénieur des directions de travaux principal Tabardel (M.-A.-H.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur en chef des directions de travaux Losquin, retraité.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 1re classe:

M. Bousquet (E.-L.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Querré, promu.

M. Lallemand (L.-H.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Tabardel, promu.

M. Venel (P.-J.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Le Lardic, retraité.

M. Leguay (R.-C.-P.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Rouxel, retraité

M. Revellin (J.-G.-M.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux principal Leguay, promu et maintenu placé dans la situation « hors cadres ».

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe des constructions et armes navales.

Les ingénieurs des directions de travaux de 2e classe:

1er tour (choix): M. Manach (J.-F.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Bousquet, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

2e tour (choix): M. Chuiton (A.-J.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Lallemand, promu.

Tour ancienneté: M. Gourmelen (A.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Venel, promu.

1er tour (choix), Coquil (M.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Revellin, promu.

2e tour (choix): M. Nédellec (G.-P.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Glachant, retraité.

Tour ancienneté (1): M. Pochart (R.-P.), port matriculaire: Brest, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Durant (L.-L.-F.), décédé.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 17 juillet 1959 portant promotion dans le corps des officiers du commissariat de la marine.

Par décret en date du 17 juillet 1959, est promu dans le cadre actif du corps des officiers du commissariat de la marine, pour compter du 1er juillet 1959:

Au grade de commissaire de 1re classe.

2e tour (ancienneté): M. le commissaire de 2e classe Bounolleau (Jacques-René-Louis), port d'immatriculation: Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Martin, décédé.

Décret du 17 juillet 1959 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 17 juillet 1959, sont promus ou nommés dans le cadre actif:

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er juillet 1959.)

Les capitaines de corvette:

M. Delacour (Claude-Francis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Tailliez, retraité.

M. Schloesing (Pierre-Emile), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Baume, retraité.

M. Houot (Georges-Sylvain), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Mouren, retraité.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix): M. Lasserre (Georges-Paul-Marcel), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Delacour, promu.

1er tour (ancienneté): M. Faucher (Pierre), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Schloesing, promu.

2e tour (choix): M. Thierry (Jacques-Alfred-Georges), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Houot promu.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1959.)

2e tour (ancienneté): M. Galy (Edmond), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guérin, retraité.

3e tour (choix): M. de Roux (Gabriel-Jean-Marie-Joseph), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ribuot, retraité.

1er tour (ancienneté): M. Coyaud (Fernand-Maurice-Marie), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lasserre, promu.

2e tour (ancienneté): M. Rumeur (Yves-Edouard), du port de Brest, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Faucher, promu.

3e tour (choix): M. Vignon (Jean-Charles-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Thierry, promu.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er juillet 1959.)

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Bertrand (Aimé), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe Béquet, retraité.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1959.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Guyenet (Maurice-Léopold), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Thomas, retraité.

M. Labbé (Henri-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Bertrand, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix): M. Guilbert (Hilaire-René), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Abéré, retraité.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement: M. Garret (Jean-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Guyenet, promu.

2e tour (choix): M. Touzot (Henri-Claude), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Labbé, promu.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1959.)

3e tour (choix): M. Dégez (Michel-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Lagier, démissionnaire.

1er tour (ancienneté): M. Salvat (Marcel-Raymond), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Guého, placé en congé.

2e tour (ancienneté): M. Verhille (Eugène-Jean-Cornil), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Guilbert, promu.

3e tour (choix): M. Le Heiget (Roger-Jean-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Garret, promu.

1er tour (ancienneté), inscrit au tableau d'avancement: M. Le Pan (André-Alain), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe Touzot, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juillet 1959.)

Les officiers principaux des équipages de la flotte:

M. Rolland (Jean-Edouard), du port de Brest (électricien), en réalisation d'effectif.

M. Ducos (Alphonse), du port de Rochefort (pilote d'aéronautique), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juillet 1959.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Gouel (Jean-Adrien), du port de Cherbourg (manœuvre), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Morvan, retraité.

M. Bédard (Raymond-Louis-Marie-Joseph), du port de Lorient (pilote d'aéronautique), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Rolland, promu.

M. Dressel (Marcel-Pierre-Henri), du port de Cherbourg (détecteur A. S. M.), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Ducos, promu.

M. Lanoé (Raymond-Yves), du port de Cherbourg (timonier), en réalisation d'effectif.

M. Le Marc (Yves-Marie), du port de Brest (manœuvre), en réalisation d'effectif.

M. Calvarin (François-Guillaume), du port de Brest (secrétaire militaire), en réalisation d'effectif.

M. Soulard (Marcel-François-Joseph), du port de Brest (radariste d'aéronautique volant), en réalisation d'effectif.

M. Kobloch (Edouard), du port de Toulon (canonnier), en réalisation d'effectif.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte dont les noms suivent:

(A compter du 1er juillet 1959.)

2e tour (choix): M. Noguet (Gaston-Jean), du port de Toulon (armurier d'aéronautique), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Conan, retraité.

1er tour (ancienneté): M. Bodilis (Yves-Marie), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Dévéhat, retraité.

2e tour (choix): M. Le Pors (Yves-Marie), du port de Brest (mécanicien électricien d'équipement d'avions), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Piriou, retraité.

1er tour (ancienneté): M. Bernard (Arsène-Marie), du port de Brest (timonier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gouel, promu.

2e tour (choix): M. Chaperon (Roger), du port de Cherbourg (inspecteur sécurité navale), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bédard, promu.

1er tour (ancienneté): M. Le Flem (Eugène-Emmanuel-Marie), du port de Brest (pilote d'aéronautique), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Dressel, promu.

2e tour (choix): M. Messat (Abel-James-Charles), du port de Rochefort (armurier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Lanoé, promu.

1er tour (ancienneté): M. Grimaux (Joseph-Ernest), du port de Toulon (mécanicien), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Marc, promu.

2e tour (choix): M. Gourtay (Yves), du port de Brest (secrétaire militaire), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Calvarin, promu.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juillet 1959.)

a) Au titre du tableau normal.

Le maître principal mécanicien Lacroix (André), mle 5647-T-45, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Deboos, retraité.

Le maître principal mécanicien de bord d'aéronautique Alégot (Raymond-Adolphe), mle 252-T-44, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Floc'h, précédemment promu.

Le maître principal fourrier André (François-Théophile-Marie), mle 1450-C-39, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Daniel, précédemment promu.

Le maître principal fourrier Jégu (Georges-Pierre-Marie-François), mle 3149-B-38, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Noguet, promu.

b) Pour action d'éclat au cours des opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord.

Le premier maître fusilier Cadoret (André-Emile-Marie), mle 708-L-39, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Bodilis, promu.

Le premier maître fusilier Contassot (Rolland-Marcel), mle 1762-R-39, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Le Pors, promu.

Le premier maître pilote d'aéronautique Gloaguen (René-Yves), mle 4375-T-50, en remplacement de M. l'officier de 2e classe des équipages Bernard, promu.

Décret du 17 juillet 1959 portant nomination dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes.

Par décret en date du 17 juillet 1959, est nommé dans la réserve du corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes, pour compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

M. Bocquet (Georges), du port de Brest, ingénieur des directions de travaux principal en retraite.

Décret du 17 juillet 1959 portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 17 juillet 1959, sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

(Pour compter du 1er juillet 1959.)

A. — Corps des officiers de marine

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

M. le capitaine de corvette de réserve Gbérin (René-Joseph-Marie), du port de Bizerte.

Au grade de capitaine de corvette de réserve

M. le lieutenant de vaisseau de réserve Ropké (Guillaume-Henri), du port de Bizerte.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

MM. les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve :

Dyèvre (René-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Zuner (Antoine-Joseph), du port de Bizerte.
De Zeeuw (Wim-Jean), du port de Bizerte.
Place (Georges-Félix-Bernard), du port de Bizerte.
Cier (Louis-Raymond-Georges), du port de Brest.
Ottenheimer de Gail (André-Jean-Max), du port de Toulon.
Ceccaldi (Léonard), du port de Bizerte.
Lévy (Roger-Samuel), du port de Bizerte.
Madonna (Roger-Pierre), du port de Bizerte.
Defillon (Gérard-Victor), du port de Bizerte.

(Pour compter du 1er août 1950.)

Au grade de capitaine de vaisseau de réserve.

MM. les capitaines de frégate de réserve :

Gaussot (Jacques-Marie-Joseph-Pierre), du port de Rochefort.
Blanchard (Jean), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de corvette de réserve :

Desmonts (Georges-Léon-José-Charles), du port de Cherbourg.
De Maréschal (Jacques-Henri-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Lainez (Jean-Georges), du port de Toulon.
Verdavainne (Jacques-Paul-Eugène), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

MM. les lieutenants de vaisseau de réserve :

Meaux (Jean-Paul-Augustin), du port de Toulon.
Perrier (Henri-Jean), du port de Rochefort.
Bonneau (Marcel-Jean), du port de Rochefort.
Brisse (Etienne-Emile), du port de Cherbourg.
De Goulaine (René-Anne-Marie-Geoffroy), du port de Lorient.
Roncajolo (Marius), du port de Toulon.
Hontebeyrie (Jean-Baptiste), du port de Rochefort.
Morfouace (Auguste-Alfred), du port de Brest.
Blumstein (Félix-Robert), du port de Toulon.
Le Cour Grandmaison (Charles-Marie-François), du port de Lorient.
Ferrenbach (Charles-Joseph), du port de Toulon.
Loisel (Paul-André), du port de Lorient.
El Baz (Salomon-Gaston), du port de Cherbourg.
Paumier (Léon-Henri), du port de Lorient.
Zambeaux (Henri-Marie-Alfred), du port de Toulon.
Vauzelles (Joseph-Jean), du port de Toulon.
Rosiers (Rémond-Franc), du port de Brest.
Le Garrec (Paul-Georges), du port de Cherbourg.
Javey (François-Pierre), du port de Toulon.
Gaches (Raymond-Louis), du port de Toulon.
Du Mesnil-Adelée (Guy-Julien-Marie), du port de Rochefort.
Cacheux (Louis), du port de Cherbourg.
Boju (Yves-Marie), du port de Cherbourg.
Marnac (Georges-Emile-Marie), du port de Toulon.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

MM. les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve :

De Laage de Meux (Marc-Marie-Hubert), du port de Toulon.
Ame (Raymond-Pierre-Marie), du port de Cherbourg.
Buneau (Auguste-Louis), du port de Toulon.
Icart (Georges), du port de Rochefort.
Le Roi (André-Auguste), du port de Cherbourg.
Cecchini (Louis), du port de Toulon.
Vergnes (Jean-Henri), du port de Rochefort.
Lebourrelier (René-Arsène), du port de Brest.
Le Roux (René-Célestin-Alexis-Marie), du port de Brest.
Salasc (Laurent-Raymond-Emile), du port de Toulon.
Roullet (Robert), du port de Rochefort.
Moreau (Roland-Ernest), du port de Toulon.
Brébion (Jean-Henri-Emile), du port de Cherbourg.
Billion (Maxime), du port de Brest.
Descours (Fernand-Lucien-Marcel), du port de Cherbourg.
Maurs (Roger), du port de Rochefort.
Beaugé (Jean-Lucien-Raoul-Marie), du port de Brest.
Dragée (Roger-Alphonse), du port de Cherbourg.
Azibert (Charles-Martin), du port de Toulon.
Gasquet (René-Fernand-Jean-Roger), du port de Toulon.
Thyébaut (Roger-Jean-Marie), du port de Cherbourg.
Lotz (Jean-Serge-Eugène-Guy), du port de Toulon.
Espivent de La Villeboisnet (Henri-Louis), du port de Lorient.
Cavelan (Jean), du port de Brest.
Loin (Jacques-Joseph-Adolphe), du port de Toulon.
Houard (Henri-Maurice), du port de Cherbourg.
Domaine (Guy-Lucien-Jean), du port de Cherbourg.
Perdigon (Jean-André-François), du port de Toulon.
Bacon (Jean-Auguste-Georges), du port de Cherbourg.
Fumey (René-Ernest), du port de Toulon.
Gardette (Paul-Louis-Pierre), du port de Toulon.
L'Anthoen (Jean-Léon), du port de Cherbourg.
Ray (Pierre-Jean-Gabriel), du port de Cherbourg.
Raymond (François-Henri), du port de Toulon.
Forcioli (Jean-François), du port de Toulon.
Lauret (Raynald-Paul-Adrien), du port de Toulon.
Peyresaubes (Raoul-Francisque), du port de Toulon.
Rémy (Paul-Eugène-Anaïs), du port de Rochefort.
Ramacciotti (Marcel-Pierre), du port de Toulon.
Maudonnet (Paul-Jacques-Marie), du port de Lorient.
Amiard (Gaston-Pierre), du port de Toulon.
Cuguen (Jean-Victor), du port de Cherbourg.
Le Franc (Théophile-Hervé), du port de Lorient.
Le Floch (Jacques-Yves), du port de Lorient.
Cabrol (Jean-René-Marie), du port de Toulon.
Vasseur (Amand-Louis-Marius), du port de Cherbourg.
Malbert (Michel-Alexandre-Joseph), du port de Brest.
Richard (Gaston-René-Joseph), du port de Brest.
De Bodinat (Bertrand-Marie-Maurice), du port de Toulon.
Dareau (Clovis-Emile), du port de Cherbourg.
Deguines (André-Félicien-Marc), du port de Cherbourg.
Pignard (René-Paul-Marie), du port de Toulon.
Le Bleas (René-Pierre), du port de Brest.
Ramada (Guy-Adolphe-Marie), du port de Toulon.
Martin (Jacques-Louis), du port de Toulon.
Giacobbi (Lucien-Vincent), du port de Toulon.
Barbotin (Jean-Claude-Albert), du port de Brest.
Barnouin (Gabriel-André), du port de Toulon.
Jacquier (Paul-Henri-Raymond), du port de Cherbourg.
Vermel (Pierre-Gilbert-Joseph), du port de Cherbourg.
Verdeau (Jean-Gérard-Alfred), du port de Rochefort.
Le Gall (François-Marie) du port de Brest.
Harcouet (Armand-Louis-Xavier-Marie), du port de Toulon.
Margalin (Roger-Marius-Bernard), du port de Bizerte
Weber (Elzéar-Philippe), du port de Toulon.
Bethbèze (Jean-Charles-Joseph), du port de Rochefort.
Noury (Gérard-Jean-Charles), du port de Cherbourg.
Lanoire (Jean-Jacques-Albert), du port de Rochefort.
Malanca (Ange-Jean-Patrice), du port de Bizerte.
Plessier (Louis-François-Richard-Marie), du port de Lorient.
Dewez (Jacques-Georges), du port de Toulon.
Labry (André), du port de Toulon.
Goldet (Michel-Henri-Pierre-Ernest), du port de Toulon.
Tournier (Pierre-Léon-Edouard), du port de Cherbourg.
Cendron (Jacques-Théodore), du port de Cherbourg.
Poulain (Jean-Joseph), du port de Cherbourg.
Hesnard (Jean-Charles-Henri), du port de Cherbourg.
Laville (Robert-Jean-Maurice), du port de Rochefort.
Le Guélinel de Lignerolles (François), du port de Bizerte.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien principal de réserve Guihard (Pierre-Louis-Camille), du port de Brest.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve Trinquart (Julien-Emilien-Simon), du port de Toulon.

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

MM. les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve :

Petesch (Pierre), du port de Cherbourg.
Raineri (Paul-Clarius-Joseph), du port de Toulon.
Bonhomme (Antoine), du port de Rochefort.
Dupré (Henri-Joseph), du port de Toulon.
Pérez (Robert-Louis), du port de Rochefort.
Muzi (Paul-Nonce), du port de Toulon.
Senaillat (Maurice), du port de Rochefort.
Breton (René-Charles), du port de Toulon.
Maillard-Salin (René-Jean-Emile), du port de Cherbourg.
Pancol (Marc-Jean-Marie-Julien), du port de Toulon.
Joyeux (Pierre), du port de Cherbourg.
Conti (René-Jean), du port de Rochefort.
Blanc (Maurice-Michel-Germain), du port de Toulon.

C. — Corps des officiers de gendarmerie maritime

Au grade d'officier de gendarmerie maritime principal de réserve.

M. l'officier de gendarmerie maritime de 1re classe de réserve Peyrassol (Lucien-Charles), du port de Toulon.

D. — Corps des officiers des équipages de la flotte

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier principal des équipages de la flotte de réserve Louis (Paul-Léo), du port de Lorient.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

MM. les officiers de 1re classe des équipages de la flotte de réserve:

Antholne (Pierre-Marie), du port de Brest.
Raimond (Jean-Joseph-Louis), du port de Lorient.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

MM. les officiers de 2e classe des équipages de la flotte de réserve:

Auclair (Roland-Louis-Henri), du port de Bizerte.
Drogou (Jean-François-Marie), du port de Brest.

E. — Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre principal.

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe Jung (Joseph), du port de Toulon.

Au grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe.

MM. les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 2e classe:

Miquel (Baptistin-Alphonse), du port de Toulon.
De Saint-Rémy (Didier-Gilbert-André), du port de Cherbourg.
Lugagne-Delpon (Xavier-Marie-Joseph-Gabriel), du port de Toulon.

Décrets du 23 juillet 1959 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 juillet 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 2 juillet 1959 portant que les promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés, avec traitement, les officiers et sous-officiers de l'armée active désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1959.)

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

I. — Corps des officiers de l'air

Cadre navigant.

Comte (André), colonel; 34 ans de services, 9 campagnes, 34 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Bernard (Georges-Louis-Auguste), colonel; 32 ans de services, 5 campagnes, 37 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Tourel (Paul-Jacques), commandant; 28 ans de services, 7 campagnes, 36 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951.

Nodet (Maurice-Robert), colonel; 29 ans de services, 9 campagnes, 33 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Wagner (Jean-Paul), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 18 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Liautard (Henri-Georges-Eugène-Marie), commandant; 24 ans de services, 19 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1952.

Trouette (Albert), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 11 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 5 octobre 1948.

Mazo (Christian-François-Xavier), commandant; 23 ans de services, 7 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Cornu (Paul-Félix-Georges), commandant; 24 ans de services, 16 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 8 décembre 1952.

Jean (Henri-Simon-Célestin), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 6 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Pinon (Théophile-Auguste-Raymond-Christian-Jean), commandant; 28 ans de services, 10 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1953.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

Cornu (Michel-Edmond-Denis), colonel; 35 ans de services, 17 campagnes, 37 ans de bonifications pour services aériens commandés. Officier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

III. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

Faisandier (Paul), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 24 ans de services, 6 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

I. — Corps des officiers de l'air

a) Cadre navigant.

Marquier (François-Jean-Elie), commandant; 28 ans de services, 18 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Malcor Deydier de Pierrefeu (Henri-Marie-Ghislain), lieutenant-colonel: *a*) Totalise: 29 ans de services, 12 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 21 annuités.

Duminil (Joseph-Michel-Marcel), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Azzis (Lucien), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 16 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Argot (André), commandant; 25 ans de services, 10 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Rohner (Pierre-Jean), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Triana (Bernard-Jean), capitaine; 24 ans de services, 14 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Cadiou (Félix-André), capitaine; 23 ans de services, 11 campagnes, 25 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur le 15 juillet 1949.

Favret (Pierre-Maurice), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1947.

Monribot (Pierre-Marc-André), capitaine; *a*) Totalise: 23 ans de services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 24 annuités.

Heulin (Fernand-Eusèbe-Albert), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 6 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Desdevises (André-Gustave), capitaine; *a*) Totalise: 22 ans de services, 9 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 24 annuités.

Witulsky (Stanislas), capitaine; *a*) Totalise: 22 ans de services, 10 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1951; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 24 annuités.

Giraud (Robert-Jules-Paul-Marie), capitaine; *a*) Totalise: 22 ans de services, 16 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1952; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 22 annuités.

Garrivet (Marcel-Jacques-Benoist), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Loge (Robert-Max), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Voyer (Pierre-André), commandant; 22 ans de services, 4 campagnes, 28 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Goron (Léon-Adolphe), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Justin (Bernard-Jean-Henri), capitaine; 25 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Marill (Georges-Joseph-Pierre), capitaine; *a*) Totalise: 22 ans de services, 11 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juin 1952; *b*) depuis la nomination au grade de chevalier: 20 annuités.

Argaud (Elie-Marcel-Fernand), commandant; 22 ans de services, 12 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Hervelin (Louis-Eugène), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes, 24 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

b) Cadre sédentaire.

Antilogus (Pierre-René), capitaine; 31 ans de services, 20 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Cordonnier (Henri-Louis-Michel), capitaine; 29 ans de services, 13 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Blain (Maurice-Charles-Lucien), commandant; 31 ans de services, 10 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1947.

Labaty (Alexis-Jean-Antoine), commandant; 31 ans de services, 7 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Meriaux (Louis-Henri), commandant; 30 ans de services, 5 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Leroy (Jacques), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 12 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 octobre 1945.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

Joublin (Marcel-Auguste), commandant; 34 ans de services, 24 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Sicard (Robert), commandant; 33 ans de services, 18 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Rebillard (Emile-Alfred-Jean-Marie-Marcel), commandant; 33 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Senaux (Louis-Henri), commandant; 29 ans de services, 19 campagnes, 4 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 août 1947.

Fournet (Alphonse-Robert), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 13 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1950.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Esteve (Henri-Louis-Joseph), commandant; 35 ans de services, 22 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Ladarre (Paul-Lucien), commandant; 32 ans de services, 14 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Verut (Albert-Nicolas-Jean), commandant; 28 ans de services, 16 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Moret (Henri-Charles-Jean), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 14 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Marthe (Raymond), commandant; 33 ans de services, 20 campagnes, 7 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Cerutti (Armand-Bernard), colonel; 33 ans de services, 6 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 8 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Barroyer (Gaston-Adrien), commandant; 33 ans de services, 11 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Lambon (Taxile-Jean-Marie), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 13 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

Vieville (Maurice-Gaston), colonel; 34 ans de services, 9 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Tourin (André-Marcel), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 10 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Mejean (René-Antoine), commandant; 26 ans de services, 8 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Chabredier (Paul-Adrien-Hilaire), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

Germaux (André-Jean-Marie), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 15 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1950.

Fin (Roland-Alphonse-Emile), commandant; 32 ans de services, 23 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

Rolland (André), commandant; 37 ans de services, 15 campagnes. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

V. — Corps des commissaires de l'air

Fournier (Yves-Robert), commissaire colonel; 30 ans de services, 16 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1949.

VI. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

Pilatre-Jacquin (François), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 22 ans de services, 5 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 juillet 1947.

Schnerb (Pierre-Gilbert-Henri), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 30 ans de services, 1 campagne, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Barraqué (Joseph-Pascal-Henri), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 24 ans de services, 5 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 1er avril 1946.

Truelle (Jean-Georges), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 32 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 15 juillet 1949.

VII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

Demonne (Edouard), ingénieur militaire en chef des travaux de l'air; 28 ans de services, 1 campagne, 26 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1950.

VIII. — Officier en congé du personnel navigant concourant avec l'armée active

(Art. 6 de la loi du 30 mars 1928.)

Bados (André-Marcel), ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air; 31 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

I. — Corps des officiers de l'air

a) Cadre navigant.

Mauger (Jean-Louis), lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 23 septembre 1947.

Truffault (Pierre-Joseph-Théophile), lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Clément (Pierre-Henri), lieutenant; 21 ans de services, 11 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 14 juillet 1951.

Provensal (Marc-Lucien-Jules-Joseph), lieutenant; 20 ans de services, 10 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Humbert (Camille-Auguste), lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1952.

Dupret (Raymond-Louis-Georges), lieutenant; 20 ans de services, 9 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Marmion (Raymond), lieutenant; 21 ans de services, 5 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1951.

Fleurant (André), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1953.

Aubert (Yves-Alfred-Just-Auguste), lieutenant; 16 ans de services, 5 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1953.

Paya (Hubert), capitaine; 15 ans de services, 5 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Houben (Jean-Auguste-André), lieutenant; 11 ans de services, 4 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juillet 1953.

Laget (Albert-Gaston-Alexandre), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Bretagnon (Roger-Jean), lieutenant; 11 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 22 mars 1954.

Archambeaud (Philippe-Edouard), capitaine; 12 ans de services, 3 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Auquetil (Jean-Maurice-Henri), capitaine; 12 ans de services, 6 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Coûteaux (Hubert-Jean-Marie-Joseph), capitaine; 12 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Mercier (Henri), lieutenant; 10 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1954.

Garcia (Rodrigo), capitaine; 11 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Crouzet (Jacques-Louis), capitaine; 10 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Villatte (Pierre), capitaine; 10 ans de services, 5 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Oléo (Paul-Louis-Jean), capitaine; 10 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses. A été cité.

Souchet (Pierre-Louis-Jacques), capitaine; 10 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Monneret (Gilbert-Henri), capitaine; 12 ans de services, 6 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Collignon (Henri-Jacques-Marie-Jules), capitaine; 10 ans de services, 3 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

b) Cadre sédentaire.

Tourade (Raymond-Adrien-Etienne), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Pitard (Henri-Adolphe-Pierre), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes.

Grizon (Marcel-Louis), commandant; 22 ans de services, 4 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des officiers des bases de l'air

Taddei (Raymond-Georges-François-Antoine), lieutenant, 29 ans de services, 24 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Latour (Paul-Georges), lieutenant; 32 ans de services, 13 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Mallos (Jean-Pierre), lieutenant; 26 ans de services, 18 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Halley (Gilbert-Jean-Marie), lieutenant; 24 ans de services, 18 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médailliés militaire du 14 juillet 1951.

Coullerez (René-Jules-Gaston), lieutenant; 23 ans de services, 17 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 30 juin 1952.

Gornouec (Louis-Jean), lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens ocmmandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1950

Hordesseaux (Fernand-Célestin), lieutenant; 22 ans de services, 17 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Nourrissat (Pierre-Charles), lieutenant; 24 ans de services, 14 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Pachins (Robert-André), lieutenant; 29 ans de services, 8 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Soula (Aristide-Guillaume), capitaine; 24 ans de services, 15 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Gaubert (Frank-Alban), lieutenant; 23 ans de services, 4 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Kraskowski (Paul-Lucien), commandant; 28 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Barbaux (Paul-André-Auguste), lieutenant; 23 ans de services, 17 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 juin 1952.

Varizat (René-François-Joseph), capitaine; 28 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Vitte (Marius-Emile), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Perrot (Charles-Eugène-Roger), lieutenant; 27 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Belluye (Marcel-Jean), lieutenant; 24 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Vaudon (André), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Esparon (Alexis-René-Norbert), lieutenant; 20 ans de services, 8 campagnes, 10 ans de majorations diverses.

Henry (Jean), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Aubert (Marie-Auguste), lieutenant, 25 ans de services, 8 campagnes; 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

Boide (André-Jules-Urbain), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Dartigeas (Robert), lieutenant; 28 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Degouy (Pierre-Albert-Charles-Jean), capitaine; 25 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Berque (Jean), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes.

Verlot (Henry-Jules-Constant), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Juillet (Robert-Gaston-Marc), capitaine; 21 ans de services, 9 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Coulot (Aimé-Louis), lieutenant; 28 ans de services, 8 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Vaissière (Antoine-Edouard), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1952.

Fallot (Edouard-Vital-Marcel), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Morucci (Antoine-François), lieutenant; 23 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1953.

Bacle (Pierre-Ernest), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Imbert (Roger-Etienne-Augustin), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

III. — Corps des officiers mécaniciens de l'air

Dautry (Lucien-Jean-Paul), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Moreno ((Maurice-Manuel), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Savignoni (Jean-Jacques-Victor), lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

Ehrhard (Jean-Marie-Emile-Yvon), lieutenant, 27 ans de services, 8 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Ussel (Jacques-Gaston-Antoine), lieutenant; 24 ans de services, 14 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Rocle (Michel-Louis), lieutenant; 19 ans de services, 9 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Moins (Jean-Marcel), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Raffa (Charles), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1950

Desmettre (Ernest-Albert-Paul), capitaine; 27 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Hartmann (Jean-Joseph-Emile), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 17 juillet 1949.

Vedrenne (René-Joseph), lieutenant; 20 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Raimbault (Henri-Didier), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Leroux (Gaston-Albert-François), capitaine; 21 ans de services, 8 campagnes, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gérard (Gaston-Honoré), capitaine; 26 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Bonnet (Martial-Joseph), lieutenant; 23 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Mangin (Jean-Henri-Albert), commandant; 20 ans de services, 3 campagnes, 12 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Morello (Carmel-Eugène), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Humbert (Paul-Albert-Laurent), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Dienis (Alexandre-Valentin-Gabriel), lieutenant; 29 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Vuillaume (Jean-Robert), capitaine; 21 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Valentin (Jean-Camille), capitaine; 25 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Velter (Roger-Henri), capitaine; 20 ans de services, 7 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bernit (Georges-Emile), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gouin (Henri), commandant; 27 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Mascot (Louis-Albert-Pierre), capitaine; 23 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Leduc (Paul-Roger), capitaine; 27 ans de services, 6 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Boissier (Jacques-Emile-Edgard), capitaine; 19 ans de services, 13 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

Girard (Emile-Fernand), lieutenant); 22 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Bentejac (René-Yves), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Jolly (René-Edmond-Marcel), capitaine; 18 ans de services, 9 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Billon-Galland (Marcel-Joseph), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Escoutay (Jean-Albert-Emile), commandant; 16 ans de services, 4 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Douriaux (Roger-Louis-Henri), commandant; 19 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Severac (Marcel-Louis-Désiré), lieutenant; 19 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Masson (Jean-Mary-Auguste), lieutenant; 23 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Riboulot (André-Marie-Robert-Gabriel), lieutenant; 22 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Masson (René-Léon-Auguste), capitaine; 26 ans de services, 3 campagnes; 3 ans de bonifications pour services aériens commandés.

IV. — Corps des officiers des services administratifs de l'air

Boursier (René-Marcel), lieutenant; 28 ans de services, 15 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Dhaisne (François-Marcel), lieutenant; 29 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Clabe (Henri-Raoul), lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Vallée (François-Marie-André-Raphaël), lieutenant; 21 ans de services, 16 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 juin 1953.

Duperray (Jacques-Louis-Lucien), lieutenant; 30 ans de services, 9 campagnes. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Guegan (Maurice-Emile-Henri), capitaine; 24 ans de services, 12 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Pervalet (Raymond-Jean-Louis), lieutenant; 26 ans de services, 10 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1951.

Selva (Robert), capitaine; 32 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Parat (Gaston), capitaine; 31 ans de services, 6 campagnes.

Guilhem (Paul-Parfait-Louis), lieutenant; 22 ans de services, 11 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Paret (Hippolyte-Clotaire), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.

Leleu (Emile-Roger), lieutenant; 23 ans de services, 8 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Bourgeois (Paul-Jules), lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Iehl (Robert), lieutenant; 23 ans de services, 10 campagnes.

Lambert (Adolphe-Gustave), lieutenant; 26 ans de services, 8 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Gautier (Aimé-Eugène), capitaine; 23 ans de services, 10 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés.

Deleigue (Victor-Eugène), lieutenant; 22 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés

V. — Corps des commissaires de l'air

Cid (Charles-Jean-Eugène), commissaire capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses.

VI. — Aumôniers de l'air

Gounelle (Jean-Victor), aumônier militaire; 18 ans de services, 13 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Hautot (Roland-Pierre), aumônier militaire; 22 ans de services, 3 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

VII. — Corps des ingénieurs militaires de l'air

Perineau (Michel-Charles-Marie-Alfred), ingénieur militaire principal de l'air; 16 ans de services, 3 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Delacroix (Jean-Bengt-Fernand), ingénieur militaire principal de l'air; 13 ans de services, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Hucher (Michel-Claude-Julien-Albert), ingénieur militaire principal de l'air; 13 ans de services, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Combes (Paul-Marceau-François), ingénieur militaire principal de l'air; 15 ans de services, 1 campagne, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Bommier (Maurice-Joseph), ingénieur militaire principal de l'air; 14 ans de services, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Lefebvre (Serge-Alfred-André), ingénieur militaire principal de l'air; 13 ans de services, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Bousquet (Georges-Jean-Louis-Marie), ingénieur militaire principal de l'air; 14 ans de services, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Esmenjaud (Maurice-Léon), ingénieur militaire principal de l'air; 16 ans de services, 1 campagne, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Fleury (Roger-Francis-Louis), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 22 ans de services, 2 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Gailiardot (Robert), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 14 ans de services, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés

Cazaubiel (Jean-François-Léon-Emmanuel), ingénieur militaire principal de l'air; 12 ans de services, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

Chamouton (Daniel-Jean-Marie), ingénieur militaire en chef de 2e classe de l'air; 16 ans de services, 8 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

VIII. — Corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air

Bédet (Eugène-Pierre), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 27 ans de services, 1 campagne, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Guillaume (Yves-Marie-Louis), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 15 ans de services, 1 campagne, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Le Grand (Robert-Louis-Marcel), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 26 ans de services, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Prudhomme (Guy-Roger-Emile), ingénieur militaire principal des travaux de l'air; 13 ans de services, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés.

Tiercelin (Roland-René-Pierre-Auguste), ingénieur militaire de 1re classe des travaux de l'air; 16 ans de services, 15 ans de bonifications pous services aériens commandés.

IX. — Corps des sous-officiers du personnel navigant

Quibel (Roland-René-Robert), adjudant-chef; 24 ans de services, 5 campagnes, 29 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Debroise (Marcel-Francis-Auguste), adjudant-chef; 22 ans de services, 10 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1919.

Mathieu (Lucien-Henri-Eugène), adjudant-chef; 21 ans de services, 13 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1919.

Abrieux (Gilbert-Yves-Maurice-Gaston), adjudant-chef, 23 ans de services, 11 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Puzenat (Maurice-Marcel-René), adjudant-chef; 22 ans de services, 16 campagnes, 16 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Rouvière (Jean-Marcel), adjudant-chef; 22 ans de services, 15 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Jaffre (Louis-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 13 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 12 juin 1945.

Fournier (Joseph-Léon-Marie-Eugène), adjudant-chef; 20 ans de services, 12 campagnes, 20 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Dumazert (Maurice-Emile), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1952.

Claveau (Jean-Baptiste), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 23 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Leblanc (René-Paul), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Brazy (Louis-Victor-Joseph), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Denis (François-Ernest), adjudant-chef; 19 ans de services, 11 campagnes, 18 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Provencel (Pierre-Auguste), adjudant-chef; 19 ans de services, 13 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Dubos (Pierre-Alfred-Robert), adjudant-chef; 19 ans de services, 12 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 1er avril 1946.

Ponge (Raymond-Louis), adjudant-chef; 21 ans de services, 10 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1950.

Morain (Roger), adjudant-chef; 20 ans de services, 9 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1949.

Dornier (Robert-Marc-Agis), adjudant-chef; 18 ans de services, 12 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Le Goffic (Roger-Louis-Gérard), adjudant-chef; 19 ans de services, 9 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 30 juin 1950.

Larrieu (Prosper), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1952.

X. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant spécialiste

Cavel (Henri-Jules-Louis), adjudant-chef; 32 ans de services, 16 campagnes, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1939.

Arthur (Robert), adjudant-chef; 25 ans de services, 12 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Leblanc (Paul-Georges), adjudant-chef; 27 ans de services, 11 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Doncarli (Dominique), adjudant-chef; 31 ans de services, 16 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Courty (René), adjudant-chef; 28 ans de services, 22 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Koessler (Adolphe-Charles), adjudant-chef; 25 ans de services, 16 campagnes, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Tarroque (Sébastien-Paul-Georges), adjudant-chef; 32 ans de services, 19 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Bourdille (Georges-Guy), adjudant-chef; 22 ans de services, 13 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1950.

Daubin (Roger-Alexandre), adjudant-chef; 25 ans de services, 16 campagnes, 9 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Coullomb (Maurice-Jules), adjudant-chef; 31 ans de services, 13 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Raillon (Emile-Lucien), adjudant-chef; 29 ans de services, 20 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Borde (Raoul-Maurice), adjudant-chef; 30 ans de services, 3 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Bertrand (André-Eugène), adjudant-chef; 26 ans de services, 19 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Lucas (Paul-Charles-Gabriel), adjudant-chef; 28 ans de services, 12 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 6 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Brunel (Serge-André), adjudant-chef; 23 ans de services, 19 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Seccatore (Henri-Charles-Jacques), adjudant-chef; 27 ans de services, 19 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

XI. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général

Bertin (Raoul-Maurice), adjudant-chef; 29 ans de services, 22 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Renard (Raoul-Albert), adjudant-chef; 31 ans de services, 22 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Fournier (Albert-Maurice), adjudant-chef; 25 ans de services, 21 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Descamps (Jean-Charles), adjudant-chef; 30 ans de services, 23 campagnes. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Le Goff (Jean-Guillaume-Lucien), adjudant-chef; 29 ans de services, 16 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Barbe (Franc-Marcel-Albert-Raymond), adjudant-chef; 24 ans de services, 6 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 17 juillet 1919.

Larivière (Pierre-Victor-Arthur), adjudant-chef; 29 ans de services, 15 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 31 décembre 1948.

Faivre (René-Hilaire-Georges), adjudant-chef; 22 ans de services, 17 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 14 juillet 1951.

Par décret en date du 23 juillet 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 2 juillet 1959 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les généraux de l'armée active désignés ci-après:

(Pour prendre rang du 30 juin 1959)

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

I. — Corps des commissaires de l'air

M. le commissaire général inspecteur Bilbault (Louis-François-Marius); 33 ans 3 mois de services, 12 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

II. — Corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique

M. le contrôleur général de 2e classe de l'air du Bessey de Contenson (Gérard-Roger); 30 ans 3 mois de services, 6 campagnes, 15 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 14 juillet 1950.

Par décret en date du 23 juillet 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 2 juillet 1959 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, avec traitement, l'officier de l'armée active désigné ci-après :

(Pour prendre rang du 30 juin 1959.)

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

M. le contrôleur de 1re classe Delahodde (Michel-Claude) ; 22 ans 2 mois de services, 4 campagnes, 4 ans 1 mois de bonifications pour services aériens commandés. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1950.

Décret du 27 juillet 1959 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine :

Au grade de contre-amiral.

(A compter du 1er septembre 1959.)

M. le capitaine de vaisseau Bailleux (Fernand-Jean), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le contre-amiral Amman (M.), promu vice-amiral.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 27 juillet 1959 portant admission par anticipation dans la 2e section et nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le commissaire général de 2e classe Marty (Jacques-Marie-Denis), port d'immatriculation : Brest, est admis, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine, pour compter du 1er août 1959.

Art. 2. — M. le commissaire en chef de 1re classe Merlie (Louis-Frédéric-Joseph-André), port d'immatriculation : Toulon, est nommé au grade de commissaire général de 2e classe dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine, pour compter du 1er août 1959, en remplacement de M. le commissaire général Marty, admis dans la 2e section.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 27 juillet 1959 portant affectation d'un officier général du commissariat de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le commissaire général de 2e classe Merlie (L.-F.-J.-A.) est nommé directeur du commissariat de la marine à Bizerte.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 27 juillet 1959 portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine :

(Pour compter du 1er juillet 1959.)

Au grade d'ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale.

M. l'ingénieur en chef de 1re classe Girard (E.-J.), port matriculaire : Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale Saintillan, admis dans la 2e section du cadre.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 2e classe de l'artillerie navale Girard (E.-J.) est maintenu dans ses fonctions de directeur des constructions et armes navales d'Algérie à Oran.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 27 juillet 1959 portant nominations à de hauts emplois du contrôle de l'administration de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu le décret du 15 janvier 1910 sur le fonctionnement du contrôle de l'administration de la marine ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de la marine Bouillier (G.-L.-R.) est nommé contrôleur général de la 3e région maritime, avec résidence à Toulon, en remplacement de M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de la marine Emery.

Art. 2. — M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de la marine Emery (J.-A.) est nommé chef du service des missions, inspecteur général, avec résidence à Paris, en remplacement de M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de la marine Lagarde, précédemment placé dans la 2e section du cadre des contrôleurs généraux.

Art. 3. — M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de la marine Jacquet (R.-P.) est nommé contrôleur général de la 4e région maritime, avec résidence à Oran, en remplacement de M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de la marine Dorbec, qui est désigné pour continuer ses services à la direction du contrôle à Paris.

Art. 4. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Décret du 27 juillet 1959 portant nomination dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer.

Le Président de la République,

Sur la proposition du Premier ministre, du ministre des armées et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu les articles 1er (§ 3) et 4 du décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer:

Au grade de professeur général de 2e classe d'hydrographie.

(A compter du 1er juillet 1959.)

M. le professeur en chef de 1re classe d'hydrographie Pouppeville (P.-H.-M.), admis à la retraite à compter du 1er février 1959.

Art. 2. — Le Premier ministre, le ministre des armées et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Commission des prix commerciaux des poudres.

Le ministre des armées, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 49-1429 du 3 octobre 1949 relatif au régime de vente et à la fixation du prix des poudres, et notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1957 portant désignation des membres de la commission des prix commerciaux des poudres,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont désignés comme membres de la commission des prix commerciaux des poudres instituée par l'article 3 du décret susvisé:

M. l'ingénieur général militaire de 2e classe des poudres Arnould, président;

M. le contrôleur général de l'administration de l'armée Cassaigne,

et, en cas d'absence:

M. le contrôleur de l'administration de l'armée Roy;

M. Blot, directeur général des impôts, ou son représentant;

M. Devaux, directeur du budget, ou son représentant;

M. Echard, directeur des industries chimiques du ministère de l'industrie et du commerce, ou son représentant.

Art. 2. — L'arrêté du 30 juillet 1957 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur des poudres est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juillet 1959.

Pour le ministre des armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN DONNEDIEU DE VABRES.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,

Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
RAYMOND MARTINET.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juillet 1959, M. Karlin (Emmanuel) est nommé attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère des armées (marine), pour compter du 1er octobre 1959.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 juillet 1959.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. O. M., à l'exception toutefois de ceux visés à l'un des alinéas ci-dessous:

a) Ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département;

b) Les militaires en provenance des corps d'Afrique du Nord ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement:

Le G. I. T. T. O. M. pour les officiers et sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas;

c) Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en Afrique du Nord leur permission de départ outre-mer rejoindront:

La base de transit interarmées du Maroc à Casablanca ou l'antenne du D. I. T. O. M. d'Alger pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française et ayant bénéficié de leur permission de départ outre-mer soit au Maroc, soit en 10e région militaire;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas.

Tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité doit être signalé au commandant du D. I. T. O. M.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, seront établis immédiatement et acheminés sans délai par « voie aérienne ».

II. — Embarquement. — L'embarquement des militaires désignés est assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille ou de son annexe de Paris pour les militaires devant servir dans les cadres ou désignés pour l'Extrême-Orient à titre « hors cadres mission »;

Du service administratif central de l'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris (7e), pour les militaires devant servir « hors cadres », à l'exception de ceux désignés à titre « hors cadres pour l'Extrême-Orient ».

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Concessions de passage pour les familles:

A. — En ce qui concerne les personnels désignés pour les territoires et départements d'outre-mer et les Etats de la Communauté (Extrême-Orient excepté), les demandes de concessions de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à transmettre directement par les chefs de corps, dès parution de la désignation:

a) Pour les militaires dans les cadres: au ministère des armées, direction des affaires d'outre-mer (27, rue Oudinot), section « Transports ». L'acheminement des familles est subordonné à l'avis des commandants supérieurs; cet avis, demandé par la direction des affaires d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles;

b) Pour les militaires « hors cadres »: au service administratif central de l'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer (bureau des mouvements), 27, rue Oudinot, Paris (7e).

B. — *a*) En ce qui concerne les personnels désignés pour l'Extrême-Orient, les demandes de concessions de passage gratuit ne peuvent être formulées qu'après l'arrivée au lieu d'affectation du chef de famille. Aucune demande ne doit être adressée à ce sujet directement à l'administration centrale;

b) Pour les militaires dans les cadres (base militaire de Séno, au Laos, et bureau de transit français au Viet-Nam), les autorisations sont accordées par le ministre des armées (terre), état-major, 4e bureau, en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques;

c) Pour les militaires désignés à titre « hors cadres », les autorisations sont accordées par le ministre des affaires étrangères, direction des affaires militaires, 27, rue Oudinot, Paris (7e), en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 1

Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Iliou (Joseph), 3e R. M. (pour servir en République du Sénégal).

Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Mailloux (Christian), 9e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Salaun (Jean-Jacques), 9e R. M. (pour servir en République de Haute-Volta).

Embarquement à partir du 1er août 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Sockeel (Jacques), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Mattern (Paul), 1re R. M. (pour servir à l'institut Pasteur de Dakar).

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Giudicelli (Jacques), 10e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Gallien (Jean), 10e R. M. (pour servir en République du Dahomey, chemin de fer du Benin-Niger).

Médecins capitaines.

MM. Gaggini (Jacques), 9e R. M. (pour servir en République du Dahomey).
Oddou (Albert), 1re R. M. (pour servir en République de Haute-Volta).

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM. Huz (André), 9e R. M.
Subtil (Roger), 10e R. M.

Chefs de bataillon

MM. Marsal (Etienne), 5e R. M. (titre A. A. C. T.).
Berthet (Jean), 1re R. M.
Valery (Félix), 9e R. M.

Capitaines.

MM. Barthe (Albert), 1re R. M. (spécialiste A. I. A.).
Muraccioli (Joseph), 9e R. M. (spécialiste blindés-motorisés).
Blin (Robert), 1re R. M. (spécialiste A. I. A., blindés-motorisés).
Martin (Raymond), 1re R. M.

Lieutenants.

MM. Labordre (Georges), 5e R. M. (titre parachutiste).
Luizet (Pierre), 9e R. M. (volontaire saharien).
Breffel (Jacques), 1re R. M.
Ducret (Michel), 5e R. M. (titre parachutiste).
Choin (Maurice), 1re R. M. (spécialiste A. I. A., blindés motorisés).
Gavard (Henri), 1re R. M. (spécialiste A. I. A.).
Laurent (Emmanuel), 3e R. M.

Artillerie de marine.

Lieutenant.

M. Frank de Preaumont (Daniel), 1re R. M.

Intendance des troupes d'outre-mer.

a) Fonctionnaire

Intendant militaire de 2e classe.

M. Moreau (Marcel), 1re R. M.

b) Officier d'administration

Sous-lieutenant.

M. Chauvin (Gérard), 9e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Maillard (Pierre), 10e R. M. (pour servir en République soudanaise).
Yezou (Jean), 10e R. M. (pour servir en République de la Côte d'Ivoire).
Breuil (Jean-Claude), 10e R. M. (pour servir en République du Dahomey).

Embarquement à partir du 25 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Lartigue (Michel), 4e R. M

Lieutenant.

M. Colombel (Jacques), 1re R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Artificier

Commandant.

M. Maroselli (Jean), 9e R. M. (capitaine au tableau).

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sous-lieutenant.

M. Monnery (Maurice), F. F. A.

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Langlais (Pierre), 10e R. M. (titre parachutiste).

Lieutenant-colonel.

M. Boucard (Gabriel), 10e R. M.

Capitaines.

MM. Blandeau (François), 10e R. M. (titre A. A. C. T.).
Deschamps de Paillette (Maurice), 1re R. M. (spécialiste A. I. A., blindés motorisés).

Lieutenants.

MM. Philippot (Jean-Marie), 1re R. M.
Jego (Louis), 10e R. M.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Lieutenant.

M. Charon (Gérard), 10e R. M.

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR DANS LA ZONE D'OUTRE-MER N° 1

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Quilès (François), 10e R. M.

II. — **POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 2**

Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Ricard (Emile), 5e R. M. (pour servir en République centrafricaine).

Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Colomar (Robert), 9e R. M. (pour servir en République centrafricaine).
Renambot (Jacques), 9e R. M. (pour servri en République du Cameroun).

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé de troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Le Guillou (André), 3e R. M. (pour servir en République du Tchad).

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaines.

MM. Morlighem (François), 9e R. M. (spécialiste blindés-motorisés).
Casanova (Jean), 5e R. M.
Cau (Jacques), 4e R. M.
Augier (Marcel), 9e R. M.

Lieutenants.

MM. Bellec (Jacques), 9e R. M. (volontaire saharien).
Imbot (Roland), 1re R. M.

Artillerie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Perramond (Hugues), 1re R. M. (titre S. M. B.).

Capitaine.

M. Turmel (Emile), 3e R. M. (titre A. A. C. T.).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Perrin (Emile), 1re R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Hervé (Yves), 9e R. M. (pour servir en République du Tchad).

Médecins lieutenants.

MM. Baur (Pierre), 10e R. M. (pour servir en République du Cameroun).
Laville (Christian), 10e R. M. (pour servir en République gabonaise).

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Massip (Jean-Marie), 9e R. M. (volontaire saharien).

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Siemen (Joseph), 1re R. M.

Embarquement à partir du 1er décembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Bacquie (Claude), 9e R. M. (spécialiste saharien).

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 2

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 septembre 1959.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Bonamy (Gilles), 9e R. M. (spécialiste saharien).

III. — **POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 3**

Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Maistre (Bernard), 9e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupe d'outre-mer.

a) MÉDECINS

Médecins lieutenants.

MM. Gateff (Claude), 9e R. M.
Briones (André), 9e R. M.
Bouilloux (Maurice), 9e R. M.
Beaute (Jacques), 9e R. M.

b) Officiers d'administration

Lieutenants.

MM. Boucière (Maurice), 9e R. M.
Purel (Georges), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Officier d'administration

Lieutenant.

M. Balay (Jacques), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Sauvet (Pierre), 4e R. M.

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Daney (Armand), 9e R. M. (pour servir aux Comores).

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Garrigues (André), 3e R. M.

Lieutenants.

MM. Laine (Joël), 1re R. M.
Seillan (Maurice), 9e R. M.
Lasne (Robert), 1re R. M.

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Leandri (Jean), 1re R. M. (titre S. M. B.).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Mécanique générale

Capitaine.

M. Gontier (Gaston), 4e R. M.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Officier d'administration

Capitaine.

M. Guillot (Charles), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 septembre 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Gruet (Michel), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaines.

MM. Juchereau (Edgar), 10e R. M.
Lavoye (Albert), 10e R. M.
Belleface (André), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Panis (Robert), 10e R. M. (spécialiste blindés motorisés).
Batarde (Antoine), 10e R. M.

Annulation de désignation pour servir dans la zone d'outre-mer n° 3

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

Administratif

Lieutenant.

M. Perrin (Emile), 1re R. M.

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Officier d'administration

Lieutenant.

M. Bourriet (Robert), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Laurent (Jean), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Dalze (Abel), 9e R. M.

Lieutenant.

M. Fournier (Claude), 1re R. M.

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaines.

MM. Pages (Louis), 10e R. M.
Morice (Lionel), 10e R. M.

V. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Embarquement à partir du 25 août 1959

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Cauret (Armand), 9e R. M.

Médecin capitaine.

M. Chanalet (Maurice), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Redaud (Jacques), 9e R. M.

VI. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Guillaume (René), 1re R. M.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Pour servir à la base militaire française de Séno.

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Garcia (Guy), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Allandrieu (René), 8e R. M.

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Artillerie de marine.

Lieutenant.

M. Ellul (Noël), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Parneix (André), 9e R. M. (titre transmissions).

2° Pour servir hors cadres.

Au titre des affaires culturelles à l'hôpital Grall de Saigon.

Embarquement à partir du 25 juillet 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Migeon (Antoine), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien capitaine.

M. Curutchet (François), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Genet (Xavier), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 septembre 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Cassagne (Jean), 9e R. M.

3° Pour servir hors cadres.

Au titre de la mission d'aide économique et technique au Laos.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Courtois (Daniel), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 août 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) MÉDECIN

Médecin capitaine.

M. Outin (Jean), 9e R. M.

b) PHARMACIEN

Pharmacien capitaine.

M. Cren (André), 5e R. M. (lieutenant au tableau).

4° Pour servir hors cadres.

Au titre de la mission militaire française près le Gouvernement royal du Cambodge.

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Vincent (Raymond), 10e R. M.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 1**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Gaudens (André), 5e R. M., B. C. S., B. E. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 10 août 1959.

Infanterie de marine.

Adjudant.

Angiolini (Aouzillio), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

3° Embarquement à partir du 25 août 1959.

Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Battistini (Marc), 9e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée.

4° Embarquement à partir du 1er septembre 1959.

Infanterie de marine.

Adjudant.

Bonnotte (Georges), 10e R. M., B. S. opérateur psychotechnicien de l'armée de terre (hors tour, spécialiste).

Sergent-chef.

De Rozario (Raymond), 10e R. M., B. C. S., B. 1 opérateur psychotechnicien de l'armée de terre (hors tour, spécialiste).

5e Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Dorcy (Eugène), 1re R. M., B. S. infanterie.
Niobe (Raymond), 3e R. M., B. S. infanterie.

Adjudant.

Florent (Victor), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Hennemann (Alfred), F. F. A., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Mouly (Marcel), 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — Corps des télégraphes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Talaucher (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.

C. — Artillerie de marine.

Adjudant-chef.

Besnard (Abel), 1re R. M., B. S. artillerie (en remplacement de l'adjudant-chef Le Fur [Robert] dont la désignation est annulée).

Adjudants.

Rolland (Eugène), 9e R. M., B. S. artillerie.
Rouxel (Louis), 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie (au titre relève S. M. B. pour occuper un emploi du service général).
Perard (Albert), 5e R. M., B. C. S., B. E. artillerie (au titre relève S. M. B. pour occuper un emploi du service général).

Maréchal des logis-major.

Niquet (Maurice), F. F. A., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchaux des logis chefs.

Mathieu (Raymond), 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie antiaérienne.
Frey (Pierre), 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Bullet (Marie), 5e R. M., C. A. T. 2, C. I. A.
Meynard (Francis), 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Cahu (André), 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie.

D. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Barranger (Raymond), 9e R. M., B. S. auto.

Maréchal des logis-major.

Berneise (Julien), 9e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés, B. S. mécanicien hélicoptères.

Maréchal des logis.

Cerclier (Jean), 1re R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

E. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergents.

Kayser (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.
Benty (Victor), 9e R. M., B. C. S., B. E. bureaux.

TAILLEURS

Sergent-major.

Pietri (Toussaint), 9e R. M., brevet maître ouvrier.

F. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Dupain (Georges), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable.
Jones-Duncan (Charles), 9e R. M., B. S. maître infirmier.

6e Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Quintin (Alain), 10e R. M., B. S. infanterie.

Adjudants.

Cholley (René), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Fleury (René), 5e R. M., B. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Jean-Bart (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.
Escoubas (Irénée), 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité.

Sergents.

Fidelli (Demitrius), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Garrigue (Edouard), 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions colombophilie.
Golitin (Yvan), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant-chef.

Tormo (Antoine), 10e R. M., B. C. S., B. E. mat, auto.

C. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Baille (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. TR. ALAT (au titre S. M. B en remplacement du sergent Trondle [Charles], dont la désignation est annulée).

D. — Artillerie de marine.

Maréchal des logis-major.

Jacquens (Augustin), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

Maréchaux des logis.

Le Rohellec (Emmanuel), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Dalmas (César), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
N'Diaye Ousmane, 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Momphile (Casimir), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

E. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Sulletis (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien auto.

Maréchal des logis.

Laurent (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto.

F. — Agents des corps de troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Kervella (Raymond), 10e R. M., B. S. comptabilité.

G. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

TAILLEUR

Sergent.

Peters (Edgard), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

Hors cadres.

1e Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergents-majors.

Grebaut (Serge), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable (pour servir en République de Haute-Volta).
Bordon (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier (aptitude anesthésiste) (pour servir en République du Niger).

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres, au titre S. M. B., en zone d'outre-mer n° 1, du sergent du corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer Trondle (Charles), 4e R. M., B. C. S., B. E. TR. (*cf. Journal officiel* du 25 juin 1959).

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres en Afrique occidentale française du sergent-major maître ouvrier cordonnier du cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer Mosson (René), Maroc, brevet maître ouvrier (*cf. Journal officiel* du 27 février 1959).

II. — POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 2

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 août 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Moisy (Michel), 9e R. M., B. S. centre appareillage.

2° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Pot (Léon), 1re R. M., B. S. infanterie.
Wittemer (Jean-Paul), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Leguern (Etienne), 1re R. M., B. S. infanterie.
Ledoux (Charles), 1re R. M., B. C. S., B. I. comptabilité.
Sicard (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 opérateur cinéma, B. E. auto engins blindés.

Sergent-chef.

Maloubier (Jean-Pierre), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergent.

Dubouil (Yvon), 5e R. M., C. A. T. 1 infirmier.

B. — Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Murcy (Hubert), 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie.

C. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Tomei (Jean), 9e R. M., B. C. S., B. E. monteur frigoriste.

D. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Gloannec (Louis), 10e R. M., B. S. maître infirmier.

3° Embarquement à partir du 25 septembre 1959.

Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

TAILLEURS

Caporal-chef.

Harne (Louis), 1re R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

4° Embarquement à partir du 1er octobre 1959.

Agents des corps de troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Giroux (Georges), 10e R. M., B. S. comptabilité.

5° Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Raux (Henry), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Bruzac (Jean), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Marchal (Gilbert), 10e R. M., B. S. comptabilité.
Daurin (Elusse), 10e R. M., B. E. infanterie.
Grard (André), 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité.

Sergent-major.

Maillet (Guy), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.

Sergents-chefs.

Leroy (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 génie.
Dumesnil (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2/295 Trans, C. I. A.
Ducout (Pierre), 10 R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents.

Diong (Dame), 10e R. M., C. A. T. 2/251 Trans (au titre relève transmissions).
Boye (Abdou), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Cargnelutti (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Fauth (Marcel), 10e R. M., B. C. S., B 1 moniteur E. P. M.
Rouille (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Helland (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Lapeyrolerie (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Oger (Gérard), 10e R. M., C. A. T. 2 opérateur cinéma.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Brunel (Henri), 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 spécialité blindée.

Sergent.

Mahien (Roger), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto, engins blindés.

C. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLE

Adjudant.

Guet (Emile), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Glad (François), 10e R. M., B. S. auto.

D. — Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Fieffe (Jean), 1re R. M., B. S. chancellerie.

E. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Dia (Therno), 10e R. M., B. C. S., B. E. bureaux.

Sergent.

Suzenet (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.

F. — Artillerie de marine.

Maréchal des logis.

Georget (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. (au titre relève S. M. B. pour occuper un emploi du service général).

Hors cadres.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Laporte (Gabriel), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable (pour servir à l'institut Pasteur à Brazzaville).

Sergents.

Taverny (Alexis), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (pour servir en République centrafricaine).
Merlini (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (pour servir en République centrafricaine).
Picard (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (pour servir en République du Tchad).

III. — **POUR SERVIR EN ZONE D'OUTRE-MER N° 3**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 août 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ATELIERS CENTRAUX

Maréchal des logis.

Butscher (Charles), 9e R. M., B. E. sellier-bourrelier.

2° Embarquement à partir du 1er septembre 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ARMEMENT OPTIQUE

Maréchal des logis.

Schetelat (Jean), 8e R. M., C. A. T. 2 armement, C. I. A., C. A. opérateur projectionniste.

3° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Herve (Marcel), 1re R. M, B. S infanterie.

Sergents.

Chaplain (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Sarr Ahmadou, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., C. A. T. 2 comptabilité.

B. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Alt (Emile), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable.

Sergent-chef.

Benthe-Tobie (Alphonse), 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur en pharmacie.

4° Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants-chefs.

Eugénie (Roland), 10e R. M., B. S. comptabilité.
Pillard (Guy), 10e R. M., B. E. infanterie.
Beaugrand (Gilbert), 10e R. M., B. S. infanterie.

Adjudant.

Mougenot (Maurice), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Alandry (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.
Mace (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., C. A. T. 2 comptabilité.

Sergent.

Constantini (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

B. — **Artillerie de marine.**

Adjudant-chef.

Rivière (Claude), 10e R. M., B. S. artillerie (au titre relève S. M. B. pour occuper un emploi du service général).

Maréchal des logis chef.

Radegonde (Lucien), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.

5e Embarquement à partir du 1er novembre 1959.

Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Jaeger (Michel), 1re R. M., B. C. S. infanterie.

6e Embarquement à partir du 20 novembre 1959.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Sellier (Raymond), 1re R. M., B. S. infanterie.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 août 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergent-chef.

Savoi (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Hany (Georges), 1re R. M., B. S. comptabilité.

2° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergent.

Pivetal (Lazare), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie (au titre relève service de santé).

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Adjudant.

Ambroise (Marcel), 1re R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 chancellerie, C. A. T. 2 spécialité blindée.

C. — **Artillerie de marine.**

Adjudant.

Peter (Pierre), 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie.

D. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Milly (Catherine), 1re R. M., B. E. surveillant travaux.

E. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Bocquet (Robert), 9e R. M., B. C. S., B. E. matériel intendance.

3e Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants-chefs.

Hili (Antoine), 1re R. M., B. S. infanterie.
Sinies (André), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergent.

Mondor (Cyrille), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergent.

David (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.

C. — **Artillerie de marine.**

Maréchaux des logis chefs.

Garufi (Vincent), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.
Mortier (Daniel), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

D. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Candelaere (Henri), 1re R. M., B. S. bureaux.

Hors cadres.

Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Albert (Damiens), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire-comptable.

Sergent.

Donabedian (Emile), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 5 août 1959.

Infanterie de marine.

Sergent.

Rayar (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier (au titre relève service de santé).

2° Embarquement à partir du 10 août 1959.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Marcon (Claude), 4e R. M. (écoles), B. S. TR.

3° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergent-chef.

Lamarque (Claude), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Sergent.

Laffitan (Henri), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Adjudant.

Ferrand (Robert), 3e R. M., B. E. surveillant travaux.

C. — **Chancellerie des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Boyer (Jean), 1re R. M., B. S. chancellerie.

D. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent.

Mazouth (Antoine), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation, C. I. A.

4° Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Infanterie de marine.

Sergents.

Marie-Joseph (Clédor), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Destremp (Emile), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Leton (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Payet (Louis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres aux Antilles de l'adjudant du cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer Alt (Emile), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable (*Cf. Journal officiel* du 25 juin 1959.)

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant-chef.

Joas (René), 1re R. M., B. S. infanterie.

Sergent-chef.

Pareau (Paul), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Maury (Maurice), 9e R. M., B. S. comptable.

2° Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Massieux (Laventure), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Guy (Christian), 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité.
Plaisance (Maurice), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

B. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Gorlier (Gérard), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

A. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Sergents-chefs.

Husson (Claude), 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E., E. R.
Guilleron (Raymond), 5e R. M., B. C. S., B. E., MO., AM.
Dupuy (Godefroy), 9e R. M., B. C. S., B. E. TR.
Gaildry (Edouard), 1re R. M., B. S., E. R. G.
Demeestere (Alfred), 1re R. M., B. S., E. R. G.

B. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Vigouroux (Albert), 9e R. M., B. C. S., B. E. bureaux.

Sergent.

Turbin (Klébert), F. F. A., B. C. S., B. E. exploitation.

2e Embarquement à partir du 1er octobre 1959.

A. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Saupin (Robert), 10e R. M., B. S. E. R.

Adjudant.

Lécuyer (Eugène), 10e R. M., B. S. C. T.

Sergents-chefs.

Duvernoy (Gilbert), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.
Lamour (Louis), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.
Rivals (Moïse), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.
Zeline (Julien), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.
Morin (Michel), 10e R. M., B. C. S., B. E. E. R.
Diop (Babacar), 10e R. M., C. A. T. 2, 252/transmissions C. I. A.
Solonirina (Basile), 10e R. M., C. A. T. 2, 251-252/transmissions.

B. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Plaud (Georges), 10e R. M., B. S. engins blindés.

Maréchal des logis-chef.

Schwartz (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Kenavo (Yves), 10e R. M., C. A. T. 2, ouvrier 1er.

Maréchal des logis.

Denis (Jean-Paul), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E/B.

HORS CADRES

A. — Au titre de la mission militaire française près le Gouvernement royal au Cambodge.

1e Embarquement à partir du 1er septembre 1959.

Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Veyre (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2, infanterie, C. I. A.

Sergent.

Gaudin (Marius), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Artillerie de marine.

Maréchal des logis-chef.

Roblot-Coulanges (Max), 9e R. M., B. C. S., B. E., artillerie.

2e Embarquement à partir du 10 septembre 1959.

Infanterie de marine.

Adjudant.

Pierre Louis (Ernest), 10e R. M., B. S. comptabilité.

Sergents.

Perera (Aroquadasse), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité.
Beauzor (Mathurin), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., C. A. T. 2 secrétariat d'état-major des T. O. M.
Petit (Marc), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

B. — Au titre de la mission militaire française près le Gouvernement du Laos.

Embarquement à partir du 10 octobre 1959.

Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Dubois (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 59-892 du 28 juillet 1959 portant suppression et création d'emplois.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944, et notamment son article 3;

Vu l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'emploi de secrétaire général du comité économique interministériel est supprimé.

Art. 2. — Il est créé un emploi de conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du Gouvernement.

Art. 3. — Le Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
MAX FLÉCHET.

Régies d'avances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 décembre 1921 portant création d'une régie d'avances pour le règlement des frais de transport d'impressions;

Vu l'arrêté du 7 mai 1948 relatif au montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du magasin central des impressions du ministère des finances;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement de dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 7 mai 1948 est modifié et complété comme suit:

« *Art. 1er.* — Le montant maximum de l'avance pouvant être consentie au titulaire de la régie d'avances instituée au ministère des finances et des affaires économiques (direction du personnel et du matériel) pour le payement des frais de transport d'impressions dus à la Société nationale des chemins de fer français est fixé à 2.500.000 F.

« Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises à l'ordonnateur dans le délai maximum d'un mois à compter de la date des payements ».

Art. 2. — Le montant du cautionnement imposé au régisseur ainsi que le montant de l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 3. — Le directeur du personnel et du matériel et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 1959.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le directeur de la comptabilité publique,
MARTIAL-SIMON.

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 27 juillet 1959, les crédits de dépenses ouverts en 1959 au titre des comptes de prêts du Trésor sont majorés de 1.646.339.159 F.

Cette majoration est applicable au compte « Consolidation des prêts spéciaux à la construction ».

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 21 juillet 1959, M. Stéphane Gras, attaché principal à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, par limite d'âge, admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres à compter du 27 septembre 1959.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Matières d'enseignement visées aux articles 1er et 2 du décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes,

Arrête:

Art. 1er. — Les disciplines prévues à l'article 1er du décret susvisé pour lesquelles les aveugles ou amblyopes pourront être candidats aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique dans les conditions fixées par ledit décret sont: la philosophie, les lettres, les langues vivantes et l'éducation musicale.

Art. 2. — Les disciplines prévues à l'article 2 du décret susvisé pour lesquelles les grands infirmes pourront être candidats aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique dans les conditions fixées par ledit décret sont: la philosophie, les lettres, les langues vivantes, les mathématiques, l'histoire, la géographie et l'éducation musicale.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement du second degré, le directeur général de l'enseignement technique et le directeur du service de santé scolaire et universitaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

ANDRÉ BOULLOCHE.

Organisation de la commission instituée par l'article 4 du décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 59-884 du 20 juillet 1959 portant règlement d'administration publique ouvrant l'accès d'emplois de professeurs de l'enseignement public aux candidats aveugles ou grands infirmes,

Arrêtent:

Art. 1er. — La commission instituée par l'article 4 du décret susvisé comprend:

Le directeur du service de santé scolaire et universitaire ou son représentant, président.
Un inspecteur général de l'instruction publique désigné par le directeur général de l'enseignement du second degré.
Un inspecteur général de l'enseignement technique désigné par le directeur général de l'enseignement technique.
Pour chaque cas examiné, un inspecteur général de la discipline considérée.
Deux professeurs de faculté de médecine spécialisés respectivement dans l'étude des troubles oculaires et des troubles moteurs, désignés par le ministre de l'éducation nationale.
Le directeur général de la santé publique.
Le directeur général de la population et de l'entraide
Un professeur aveugle désigné par le ministre de la santé publique et de la population.
Un professeur infirmes désigné par le ministre de la santé publique et de la population.

Art. 2. — La commission se réunit sur convocation de son président. Le secrétariat en est assuré par le service de santé scolaire et universitaire.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juillet 1959.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Création d'une agrégation des lettres modernes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1959: page 6800, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « après une heure de préparation », lire: « après deux heures de préparation »; 70e ligne, au lieu de: « après une heure de préparation », lire: « après deux heures de préparation »

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 28 juillet 1959 portant nomination de membres du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Par décret en date du 28 juillet 1959:

Est nommé membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en qualité de représentant du Parlement, M. Beloucif, sénateur de la circonscription de Bône.

Est nommé membre du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en qualité de représentant des collectivités locales, M. Bouharaoua, président du conseil municipal de la commune d'Alger.

Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Par arrêté du 28 juillet 1959:

Est nommé membre de la section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en qualité de représentant du Parlement:

M. Beloucif, sénateur de la circonscription de Bône.

Est nommé membre de la section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz, en qualité de représentant des collectivités locales:

M. Bouharaoua, président du conseil municipal de la commune d'Alger.

Décret n° 59-852 portant application de la loi du 8 octobre 1919 modifié et du décret n° 59-403 du 9 mars 1959 relatifs à la carte d'identité professionnelle de représentant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1959: page 6993, 2e colonne, article 12, 3e ligne, au lieu de: « sur demande rédigée sur papier timbré », lire: « sur demande rédigée sur papier libre »; sur le modèle de l'attestation, au lieu de: « signature du chef de maison (à faire certifier par le commissaire de police) », lire: « signature du chef de maison ».

Complément à l'arrêté du 20 février 1956 relatif à l'agrément de l'explosif-couche amélioré grisou-chloruré n° 16.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 51-508 du 4 mai 1951 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles minéraux solides;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1951 modifié fixant les conditions spéciales d'emploi des explosifs en mines grisouteuses et poussiéreuses;

Vu l'arrêté du 20 février 1956 agréant pour être employé dans les mines grisouteuses ou poussiéreuses l'explosif grisou-chloruré n° 16;

Vu l'avis en date du 14 mai 1959 de la commission des recherches scientifiques sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 6 juillet 1959.

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 20 février 1956 agréant, pour être employé dans les quartiers grisouteux ou poussiéreux, aux conditions fixées pour les explosifs du premier groupe par l'arrêté du 2 novembre 1951 modifié, l'explosif grisou-chloruré n° 16, est complété par l'alinéa suivant:

« La granulométrie des sels utilisés pour la fabrication de l'explosif grisou-chloruré n° 16 devra satisfaire aux conditions suivantes:

« Chlorure de sodium:
« Refus à 1 mm inférieur ou égal à 10 p. 100.
« Passage à 0,2 mm inférieur ou égal à 25 p. 100.
« Nitrate d'ammonium:
« Refus à 1 mm inférieur ou égal à 20 p. 100.
« Passage à 0,2 mm inférieur ou égal à 25 p. 100 ».

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Retrait d'agrément des explosifs-couche améliorés N 63, N 65 et Noburex.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 51-508 du 4 mai 1951 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles minéraux solides;

Vu l'arrêté du 2 novembre 1951 modifié fixant les conditions spéciales d'emploi des explosifs en mines grisouteuses ou poussiéreuses;

Vu l'avis en date du 14 mai 1959 de la commission des recherches scientifiques sur le grisou, les poussières et les explosifs employés dans les mines;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 6 juillet 1959,

Arrête:

Art. 1er. — L'agrément des explosifs-couche améliorés N 63, N 65 et Noburex est retiré à dater de la parution du présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Administration centrale.

Par arrêté du 22 juillet 1959, Mme Château (Marguerite-Alice), secrétaire d'administration de classe principale, 5e échelon, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1959, en application des dispositions des articles L. 4 et L. 7 du code des pensions.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 modifié par le décret du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinet ministériels;

Vu le décret du 28 mai 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 30 mai 1959 nommant le directeur du cabinet du ministre de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur du cabinet exercées par M. Jacques-Henri Bujard, inspecteur de l'économie nationale, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

HENRI ROCHEREAU.

Délégation de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 28 mai 1958 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 29 juin 1959 portant nomination de membres du cabinet,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente est donnée, à M. Marcel Kenec'hdu, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, tous arrêtés, actes ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1959.

HENRI ROCHEREAU.

Services vétérinaires.

Par arrêté en date du 15 juillet 1959, M. Barraud (Claude), ancien boursier du service de l'élevage du Maroc, est intégré dans le cadre métropolitain des vétérinaires sanitaires d'Etat en qualité de vétérinaire sanitaire d'Etat stagiaire à compter du 1er juin 1959 et affecté au laboratoire central de recherches vétérinaires d'Alfort.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Réglementation des études en vue de la préparation aux diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute et de pédicure.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la santé publique, livre IV, titre III, réglementant l'exercice des professions de masseur, gymnaste médical et de pédicure, et spécialement les articles L. 488 et L. 494;

Vu le décret n° 47-1279 du 7 juillet 1947 modifié par le décret n° 50-508 du 5 mai 1950 et le décret n° 57-561 du 3 mai 1957 concernant les études de massokinésithérapie;

Vu le décret n° 57-599 du 17 mai 1957 rendant applicables aux études en vue de la préparation du diplôme d'Etat de pédicure les dispositions du décret n° 47-1279 du 7 juillet 1957 modifié par le décret n° 50-508 du 5 mai 1950 et le décret n° 57-561 du 3 mai 1957 susvisé;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1947 réglementant l'examen d'entrée aux écoles préparant aux diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute et de pédicure, modifié par les arrêtés des 26 janvier 1948, 19 février 1949 et 7 juin 1950;

Vu l'avis du conseil supérieur de la kinésithérapie et du conseil supérieur de la pédicurie,

Arrête:

Art. 1er. — Les examens d'entrée aux écoles préparant aux diplômes d'Etat de masseur kinésithérapeute et de pédicure ont lieu dans les conditions ci-dessous visées, au siège des directions départementales de la santé.

Art. 2. — Sont seuls admis à prendre part à ces examens les candidats des deux sexes, de nationalité française, âgés au 1er octobre de l'année de l'examen d'au moins dix-neuf ans. Toutefois, des dispenses d'âge portant au maximum sur quatre mois pourront être accordées à titre exceptionnel après avis, suivant le cas, du conseil supérieur de la kinésithérapie ou du conseil supérieur de la pédicurie, compte tenu de la situation de famille des candidats ou du niveau de leurs études antérieures.

Les candidats devront produire un certificat délivré par un médecin phtisiologue qualifié attestant que l'intéressé ne présente aucun signe clinique bactériologique ou radiologique de tuberculose pulmonaire et qu'il est apte physiquement à exercer sa profession. Chaque candidat devra, en outre, présenter un certificat de vaccination jennerienne remontant à moins de trois ans, ainsi qu'un extrait de casier judiciaire et un certificat de nationalité.

Les candidats étrangers peuvent se présenter à ces mêmes examens dans les conditions prévues au présent article s'ils y ont spécialement été autorisés par le ministre de la santé publique et de la population.

La liste des candidats définitivement admis sera arrêtée par le préfet, sur proposition du directeur départemental de la santé, et transmise immédiatement par lui aux directeurs des écoles choisies par les candidats, en même temps que seront avisés les intéressés.

Art. 3. — L'examen, qui sera uniquement écrit, comprendra:

1° Une composition française sur un sujet de culture générale, épreuve notée de 0 à 20. Les candidats auront le choix entre deux sujets;

2° La même épreuve servira, en outre, pour une notation complémentaire de 0 à 10 pour l'orthographe;

3° Une composition notée de 0 à 20 portant sur l'histoire naturelle (programme de quatrième année d'études des cours complémentaires, classe de troisième, préparant au brevet élémentaire de capacité de l'enseignement primaire).

Les candidats réunissant un total de 25 points seront déclarés définitivement reçus.

Art. 4. — Le choix des sujets et la correction des épreuves sont laissés à l'initiative de chaque directeur départemental de la santé.

Art. 5. — Les candidats titulaires du brevet supérieur ou de la première partie du baccalauréat sont dispensés du présent examen sous réserve de satisfaire aux autres conditions de l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — L'examen a lieu chaque année au plus tard le 1er octobre, à l'initiative du directeur départemental de la santé qui prend toutes dispositions utiles pour prévenir les candidats. Il n'y a qu'un seul examen.

Art. 7. — Les arrêtés des 10 juillet 1947, 26 janvier 1948, 19 février 1949 et juin 1950 sont abrogés.

Art. 8. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juillet 1959.

Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
MAX QUERRIEN.

Budget primitif de l'institut national d'hygiène pour l'année 1960.

Par arrêté interministériel en date du 16 juillet 1959, le budget primitif de l'institut national d'hygiène pour l'exercice 1959 est arrêté, en recettes et en dépenses, en ce qui concerne l'école nationale de la santé publique, à la somme de 48.131.000 F.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 juillet 1959, Mme Geneviève Albertini, administrateur civil de 2e classe, a été promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, à compter du 1er mai 1959.

Par arrêté en date du 22 juillet 1959, Mlle Plassard (Annie-Claude), admise au concours interministériel pour l'emploi d'attaché d'administration centrale (session 1959), est nommée attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population à compter du 1er juillet 1959.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 15 juillet 1959, M. le docteur Jay (Maurice), médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec (Morbihan), à titre intérimaire, est titularisé dans ses fonctions.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 11 juillet 1959, est acceptée la démission de M. le docteur Martin, médecin adjoint au sanatorium de la Grotte-Saint-Bernard (Charente), à compter du 1er juillet 1959.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Régies de recettes.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'article 1er de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes et aux budgets des établissements nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor, ainsi que le cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) une régie de recettes pour l'encaissement des recettes provenant des annonces diffusées par le poste de radiodiffusion.

Art. 2. — Le versement des recettes prévues à l'article 1er ci-dessus peut être effectué soit en numéraire, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement.

Pour tous les encaissements qu'il effectue, le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souche numéroté qui lui est remis par l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française.

Art. 3. — A la fin de chaque mois ou dès que le total atteint 50.000 F, le régisseur est tenu de verser les recettes en numéraire encaissées par ses soins au trésorier-payeur qui crédite le compte « Recettes à transférer à l'agent comptable central du Trésor p/c budget de la radiodiffusion ».

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis le premier jour ouvrable suivant celui de leur réception au trésorier-payeur qui en impute le montant au compte visé à l'alinéa précédent.

L'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française porte le montant des sommes qui lui sont transférées au crédit d'un compte de service hors budget.

Art. 4. — Le régisseur tient une comptabilité sommaire de ses opérations dans les conditions prévues par instruction du ministre des finances.

Il arrête mensuellement ses écritures. Il établit, à cet effet, un relevé des recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, l'agent comptable provoque l'émission d'un titre de perception et procède à l'imputation définitive des recettes.

Art. 5. — Le régisseur est soumis aux vérifications du trésorier-payeur de la Nouvelle-Calédonie agissant par délégation de l'agent comptable.

Art. 6. — Le régisseur est nommé par le directeur général de la radiodiffusion-télévision française après agrément de l'agent comptable.

Art. 7. — Le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée au régisseur, ainsi que le montant du cautionnement auquel il est astreint, sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 8. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1959.

Le ministre de l'information,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS A'WEBO.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PARIAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'article 1er de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes et aux budgets des établissements nationaux et aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté interministériel du 12 septembre 1952 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du Trésor ainsi que le cautionnement imposé à ces agents,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué à la radiodiffusion-télévision française, à Papeete (île de Tahiti), une régie de recettes pour l'encaissement des recettes provenant des annonces diffusées par le poste de radiodiffusion.

Art. 2. — Le versement des recettes prévues à l'article 1er ci-dessus peut être effectué soit en numéraire, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement.

Pour tous les encaissements qu'il effectue, le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souche numéroté qui lui est remis par l'agent comptable de la radiodiffusion française.

Art. 3. — A la fin de chaque mois ou dès que le total atteint 50.000 F, le régisseur est tenu de verser les recettes en numéraire encaissées par ses soins au trésorier-payeur qui crédite le compte « recettes à transférer à l'agent comptable central du Trésor pour compte du budget de la radiodiffusion ».

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis le premier jour ouvrable suivant celui de leur réception au trésorier-payeur qui en impute le montant au compte visé à l'alinéa précédent.

L'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française porte le montant des sommes qui lui sont transférées au crédit d'un compte de service hors budget.

Art. 4. — Le régisseur tient une comptabilité sommaire de ses opérations dans les conditions prévues par instruction du ministre des finances.

Il arrête mensuellement ses écritures. Il établit, à cet effet, un relevé des recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, l'agent comptable provoque l'émission d'un titre de perception et procède à l'imputation définitive des recettes.

Art. 5. — Le régisseur est soumis aux vérifications du trésorier-payeur de l'île de Tahiti agissant par délégation de l'agent comptable.

Art. 6. — Le régisseur est nommé par le directeur général de la radiodiffusion-télévision française après agrément de l'agent comptable.

Art. 7. — Le montant de l'indemnité susceptible d'être allouée au régisseur, ainsi que le montant du cautionnement auquel il est astreint, sont fixés conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 septembre 1952.

Art. 8. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1959.

Le ministre de l'information,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS A'WENG.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PARTRAT.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Par arrêté du 5 mai 1959, a été nommé, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent stagiaire de constatation des services extérieurs de la direction générale des impôts: M. Lacour (Maurice), Finistère.

Par arrêté du 12 mai 1959, ont été nommés, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent stagiaire de constatation ou d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts: MM. Beltran (Jules), Hérault; Chazotte (Germain), Loire; Rambaud (Jean), Gers.

Par arrêté du 26 mai 1959, a été nommée, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent stagiaire d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts: Mme Carrière (Michèle), Haute-Saône.

Par arrêté du 27 juin 1959, a été nommé, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre relatives aux emplois réservés, à un emploi d'agent stagiaire d'assiette des services extérieurs de la direction générale des impôts: M. Marcel (Vincent), Indre-et-Loire.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

SENAT

Erratum

au *Journal officiel* (Lois et décrets) du 23 juillet 1959.

Page 7302, Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, à la rubrique: Excusés, ajouter le nom de M. Michel Kistler.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU SENAT DE LA COMMUNAUTE

Ordre du jour du jeudi 30 juillet 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des propositions présentées par la commission du règlement.

Modification à la liste des membres des groupes du Sénat de la Communauté.

Supprimer la rubrique:

Formation administrative provisoire.
(9 membres.)

M. Azem Ouali, Mlle Bouabsa Kheira, MM. Ioualalen Ahcène, Kaddari Djillali, Marc Lauriol, Maurice Molinet, André Pigeot, Dominique-Marie Renucci, Sahnouni Brahim.

Nomination d'une commission.

En application de la troisième motion adoptée le 17 juillet 1959 et de l'article A du règlement, ont été nommés membres de la commission de comptabilité:

MM. Jacques Abelé, Pierre Baudis, André Bessière, Auguste-François Billiémaz, Bocoum Baréma, Cheikh Sidya Souleymane Ould, Antoine Courrière, André Fosset, Général Jean Ganeval, Henri Guissou, René-Georges Laurin, Maroselli, Roger Pinoteau, André Plait, Gabriel Razafitrimo.

Commission du règlement.

1re séance du mardi 28 juillet 1959.

Présents. — MM. Camille Alliali, Maurice Bayrou, Léon Boissier-Palun, Maurice Carrier, Marcel Champeix, André Chandernagor, Cheikh Sidya, Edouard Corniglion-Molinier, Yvon Coudé du Foresto, Jean-Paul David, Mohamed El Goni, André Fosset, Jean Foyer, Paul Gondjout, Michel Habib-Deloncle, Mahamane Alassane Haïdara, Noma Kaka, Christophe Kalenzaga, Alain de Lacoste-Lareymondie, Marc Lauriol, Jean-Marie Le Pen, Joël Le Theule, Pascal Marchetti, Pierre Marcilhacy, Robert Marson, Jacques Masteau, François Mitterrand, Maurice Molinet, Jean Nayrou, Marcel Pellenc, André Plait, Arsène Rakotovahiny, Maurice-René Simonnet, René Tomasini.

Excusés. — MM. Charles Colonna d'Anfriani, Léopold-Sédar Senghor.

2e séance du mardi 28 juillet 1959.

Présents. — MM. Camille Alliali, Maurice Bayrou, Léon Boissier Palun, Maurice Carrier, Marcel Champeix, André Chandernagor, Cheikh Sidya, Charles Colonna d'Anfriani, Edouard Corniglion-Molinier, Yvon Coudé du Foresto, Jean-Paul David, Mohamed El Goni, André Fosset, Jean Foyer, Paul Gondjout, Michel Habib-Deloncle, Mahamane Alassane Haïdara, Noma Kaka, Christophe Kalenzaga, Alain de Lacoste-Lareymondie, Marc Lauriol, Jean-Marie Le Pen, Joël Le Theule, Pascal Marchetti, Pierre Marcilhacy, Robert Marson, François Mitterrand, Maurice Molinet, Jean Nayrou, André Plait, Arsène Rakotovahiny, Maurice-René Simonnet, René Tomasini.

Excusés. — MM. Jacques Masteau, Léopold-Sédar Senghor.

Commission de comptabilité.

Séance du mardi 28 juillet 1959.

Présents. — MM. Jacques Abelé, Pierre Baudis, André Bessière, Auguste-François Billiémaz, Bocoum Baréma, Antoine Courrière, général Jean Ganeval, Henri Guissou, René-Georges Laurin, André Maroselli, Roger Pinoteau, André Plait, Gabriel Razafitrimo.

La commission de comptabilité a nommé:
Président: M. André Maroselli.
Vice-présidents: MM. André Bessière, Roger Pinoteau.
Secrétaires: MM. Bocoum Baréma, Henri Guissou.
Rapporteur général: M. René-Georges Laurin.

Convocation de commission.

La commission de comptabilité se réunira le mercredi 29 juillet 1959, à seize heures (salle n° 261) :

Examen des projets de budget de 1959 et 1960.

Réunion de commission du mercredi 29 juillet 1959.

Commission de comptabilité, salle n° 261, à seize heures.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des colonies britanniques.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents d'importation en France métropolitaine de produits originaires et en provenance des colonies britanniques pour la période du 1er avril au 31 décembre 1959.

I. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément.*

Les demandes de licences d'importation concernant les produits suivants, établies sur formules modèle AC et accompagnées de deux factures *pro forma* établies par le vendeur étranger ou son représentant qualifié, devront, par dérogation aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 juillet 1949, être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 17 août 1959, à onze heures trente au plus tard.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part des services techniques compétents.

NUMÉRO de poste.	NUMÉRO du tarif douanier.	NATURE DE LA MARCHANDISE	ORIGINE et provenance.
6	Ex 85-10.....	Lampes de poche.....	Hong-Kong.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation établies sur formules modèle AC, accompagnées de deux factures *pro forma* établies par le vendeur étranger ou son représentant qualifié, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 10 août 1959, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes de licences d'importation déposées au titre de l'avis du 8 mars 1959, qui n'auraient pas été délivrées à la date de la publication du présent avis, seront examinées dans les mêmes conditions.

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	NATURE DE LA MARCHANDISE	ORIGINE et provenance.
1	20-06 B ex b..	Ananas en conserve au naturel	Kenya. Trinité. Singapour.
2	20-06 B ex b..	Pamplemousse en conserve..	Idem.
3	20-07 B c.....	Jus de pamplemousse.....	Idem.
4	20-07 B g.....	Jus d'ananas.....	Idem.
5	22-09 B c d...	Rhum	Jamaïque.
7	90-19 B a.....	Dents artificielles.....	Trinité.
8	98-01 B f j....	Boutons en matières plastiques et autres matières.....	Malte.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours relatif à la session normale de l'examen définitif en vue de l'obtention du diplôme de géomètre expert foncier.

La session normale de l'examen définitif en vue de l'obtention du diplôme de géomètre expert foncier, qui est fixée aux 20, 21 et 22 octobre 1959, aura lieu au Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, à Paris (3e).

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 20 août 1959 au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique du ministère de l'éducation nationale, 34, rue de Châteaudun, à Paris (9e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin chef au sanatorium de l'Albarine, à Hauteville (Ain).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef au sanatorium de l'Albarine, à Hauteville (Ain). Le médecin nommé à ce poste bénéficiera des indices de médecin directeur.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur au centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne).

Est actuellement vacant un poste de rédacteur au centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne).

Peuvent faire acte de candidature les rédacteurs titulaires en fonctions dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les demandes doivent être adressées au directeur du centre hospitalier de Saint-Quentin (Aisne) dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
HENRI MOREL

COTE DES CHANGES

En centaines de francs (1).

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 28 juillet 1959.	
4 90375	Etats-Unis....	1 $ U.S.A.	4 93706	4 90	4 9740	4 90375	4 9035
3 1103	Canada.....	1 $ Can.	... .	... .	... .	3 1090	3 1050
2 3090	Côte française des Somalis.	100 F Djib.	2 30281	2 2625	2 3130	2 312	... .
39 29	Mexique.....	100 pes.	39 4965	... .	... .	39 30	... .
117 260	Allemagne occ.	100 D Mk	117 349	115 840	119 280	117 255	117 245
19 010	Autriche.....	100 sch.	18 98869	18 7025	19 2700	19 008	19 004
9 8225	Belgique.....	100 F b.	9 87412	9 727	10 023	9 8195	9 8185
71 240	Danemark.....	100 c. d.	71 47763	70 4215	72 5335	71 255	71 240
13 7870	Gde-Bretagne..	1 liv. st.	13 82376	13 6220	14 0265	13 7885	13 7870
7 9020	Italie.....	1 000 lire	7 899296	7 78305	8 01010	7 9020	7 9015
68 910	Norvège.....	100 c. n.	69 1188	68 035	70 135	68 910	... .
130 040	Pays-Bas.....	100 fl.	129 9226	127 9375	131 9360	129 990	129 970
17 190	Portugal.....	100 esc.	17 17238	16 85	17 3020	17 200	... .
94 840	Suède.....	100 c. s.	95 43513	94 6860	96 1910	94 840	94 815
113 800	Suisse.....	100 F s.	112 9033	110 110	115 810	113 800	113 785
69 06	Tchécoslovaq..	100 kcs.	68 57027	68 05	69 06	69 080	... .
1 638	Yougoslavie...	100 din.	1 64568	1 6335	1 6380	1 638	... .

Maroc.....	100 F marocains.....	1 179
Tunisie.....	1 dinar.....	11 7840
Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	2
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	5 50

(1) Ordonnance n° 58-1344 du 27 décembre 1958.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité, quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Nationale des Chemins de Fer Français

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES :

BUREAUX : 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

GUICHETS : 8, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 55-B 4944.

Amortissement des obligations S. N. C. F. 4 0/0 1941 regroupées 1951.

(Coupures de 1.000 F, 2.000 F, 5.000 F et 10.000 F.)

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société nationale des chemins de fer français a procédé, par voie de rachats en Bourse, à l'amortissement du 1er septembre 1959.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort de cette valeur.

Amortissement des bons S. N. C. F. 5 1/2 0/0 1955 de 10.000 F à quinze ans.

Liste récapitulative des bons sortis au tirage du 24 juin 1959 et aux tirages antérieurs, compte tenu des bons amortis par voie de rachats en Bourse, conformément au contrat d'émission.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES d'amortissement.
85.300 à 124.150	1957
696.333 à 739.841	1958
1.316.593 à 1.353.007	1956
1.419.236 à 1.461.677	1959

Société Française des Brasseries RUOMS et FRITZ LAUER

(Ex-Brasserie générale du Midi.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 144.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 77, RUE PARADIS, A MARSEILLE

Registre du commerce : Marseille n° 55-B 376.

Obligations 4 1/4 0/0 1947.

Liste des 38 obligations sorties au treizième tirage d'amortissement du 16 juin 1959.

31	106	165	173	387	851	1.014	1.041	1.127	1.150
388	399	405	438	485	1.154	1.155	1.156	1.158	1.213
486	540	549	550	668	1.233	1.358	1.431	1.452	1.453
740	757	784	785	850	1.475	1.476	1.496		

Ces titres seront remboursables à 5.000 F le 1er septembre 1959, aux guichets de la Société marseillaise de crédit, 75, rue Paradis, à Marseille, et dans toutes ses agences.

Liste numérique des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées au 16 juin 1959.

Néant.

Le tableau d'amortissement prévoit 43 obligations à amortir au treizième tirage.

Cinq titres ayant fait l'objet de rachat en Bourse, ce n'est que le solde, soit 38 numéros d'obligations, qui ont donné lieu à tirage.

S A P E

(Société anonyme de participations, d'études et de banque et Compagnie de Micheville réunies.)

CAPITAL : 2 MILLIARDS DE FRANCS

43, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 54-B 3893 ; liste officielle des banques n° 186.

MM. les porteurs d'obligations S A P E (ex-Compagnie de Micheville) 5 0/0 1947 de 10.000 F nominal sont avisés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée, a racheté en Bourse la quantité d'obligations prévue au 15 août 1959 pour la douzième tranche de l'amortissement de cet emprunt.

Tous les amortissements antérieurs ont été réalisés par rachats en Bourse.

SOCIETE LANDAISE DES CELLULOSES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 7, RUE EUGÈNE-FLACHAT, A PARIS

R. C. : Seine n° 54-B 7188.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1953.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 2.009 obligations sorties au sixième tirage au sort du 6 juillet 1959 formant, avec les 1.055 titres rachetés en Bourse, le montant de l'annuité à amortir au 1er août 1959 ;

2° Des séries sorties aux tirages précédents parmi lesquelles figurent des obligations non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.988 à 4.055	58	24.409 à 35.820	57
11.355 à 12.456	55	35.126 à 36.583	56
16.407 à 19.157	59		

Les obligations sorties aux tirages des années 1955, 1956, 1957 et 1958 sont remboursables respectivement à 10.585 F, 10.623 F, 10.692 F et 10.760 F. Celles amorties au tirage de l'année 1959 seront remboursables à partir du 1er août 1959 à 10.800 F, primes comprises.

Pneumatiques et Caoutchouc Manufacturé Kléber-Colombes

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.700.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : PLACE DE VALMY, COLOMBES (SEINE)

Registre du commerce : Seine n° 55-B 883.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Treizième amortissement.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 1.304 obligations dont l'amortissement est prévu au 20 août 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres amortis antérieurement par tirage ont été présentés au remboursement.

Société Nouvelle de la Verrerie de Gironcourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 128.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DE LA BOURSE, LYON

Obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F.

Numéros des 173 obligations sorties au tirage du 24 juin 1959 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1	1955	691	1959	1.212	1959
9	1959	695	1958	1.214	1957
15	1959	709	1956	1.215	1958
42	1959	714	1959	1.220	1959
95	1959	716	1959	1.229	1945
99	1958	728	1958	1.230	1958
100	1959	733	1959	1.232	1957
116	1959	737	1957	1.234	1959
117	1959	742	1959	1.236	1958
123	1959	744	1959	1.245	1959
129	1959	746	1958	1.249	1945
150	1959	749	1958	1.255	1959
161	1959	754	1959	1.257	1957
181	1957	772	1958	1.265	1959
189	1958	786	1956	1.286	1959
205	1959	789	1959	1.287	1959
211	1957	795	1959	1.300	1951
212	1959	803	1959	1.301	1953
229	1959	805	1959	1.318	1959
231	1959	813	1959	1.337	1959
232	1958	819	1959	1.344	1959
238	1958	824	1959	1.349	1959
260	1959	827	1958	1.361	1959
284	1959	834	1959	1.372	1959
299	1959	837	1959	1.375	1959
302	1959	846	1955	1.379	1958
304	1959	848	1959	1.384	1958
305	1959	852	1959	1.394	1959
327	1959	854	1959	1.398	1959
331	1959	857	1959	1.400	1958
337	1959	881	1959	1.408	1955
340	1959	883	1958	1.428	1959
343	1959	902	1959	1.430	1959
345	1954	905	1958	1.436	1952
346	1959	906	1957	1.460	1957
360	1959	910	1958	1.461	1959
365	1959	926	1956	1.462	1959
372	1957	927	1957	1.484	1959
374	1947	928	1958	1.490	1958
377	1959	929	1958	1.495	1959
397	1959	936	1959	1.503	1952
402	1957	942	1958	1.516	1959
413	1958	950	1958	1.521	1959
415	1955	960	1959	1.526	1951
438	1958	977	1959	1.530	1952
439	1959	980	1959	1.533	1951
440	1959	985	1958	1.560	1958
443	1957	990	1956	1.576	1958
456	1951	1.009	1959	1.578	1959
461	1959	1.012	1955	1.581	1944
462	1958	1.013	1959	1.584	1957
466	1959	1.018	1958	1.588	1959
469	1953	1.026	1957	1.594	1958
477	1957	1.030	1959	1.604	1959
484	1958	1.031	1959	1.611	1952
486	1959	1.043	1958	1.613	1959
501	1959	1.045	1952	1.618	1958
503	1959	1.046	1952	1.624	1959
506	1959	1.047	1957	1.639	1959
511	1958	1.059	1959	1.642	1959
512	1959	1.062	1959	1.656	1959
520	1959	1.065	1959	1.657	1959
530	1954	1.066	1957	1.660	1959
531	1958	1.075	1959	1.671	1959
541	1959	1.083	1958	1.682	1955
542	1950	1.085	1954	1.683	1959
543	1955	1.116	1957	1.687	1954
569	1958	1.117	1958	1.692	1959
571	1953	1.122	1956	1.693	1959
575	1959	1.130	1958	1.697	1956
577	1958	1.134	1959	1.700	1959
623	1959	1.139	1951	1.701	1959
624	1958	1.144	1959	1.704	1957
630	1959	1.145	1959	1.705	1959
631	1956	1.146	1958	1.724	1958
632	1958	1.163	1959	1.728	1955
638	1959	1.184	1959	1.735	1951
643	1958	1.187	1959	1.791	1955
647	1958	1.189	1959	1.792	1959
685	1959	1.197	1959	1.810	1959
687	1959	1.210	1959	1.819	1958

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.824	1959	2.536	1958	2.995	1958
1.843	1959	2.537	1959	2.996	1945
1.850	1959	2.538	1958	3.000	1944
1.857	1951	2.539	1958	3.018	1959
1.875	1952	2.569	1959	3.097	1958
1.888	1959	2.570	1957	3.147	1959
1.900	1958	2.576	1953	3.280	1956
1.906	1956	2.577	1957	3.427	1944
1.975	1958	2.610	1959	3.466	1959
1.979	1959	2.612	1959	3.486	1958
1.991	1959	2.621	1958	3.490	1958
2.039	1958	2.622	1958	3.510	1957
2.041	1958	2.629	1958	3.511	1956
2.044	1958	2.635	1958	3.513	1957
2.053	1958	2.637	1957	3.519	1958
2.099	1958	2.643	1957	3.528	1959
2.115	1959	2.650	1957	3.534	1956
2.134	1952	2.652	1956	3.535	1959
2.151	1959	2.654	1958	3.536	1955
2.202	1958	2.662	1959	3.539	1958
2.238	1958	2.671	1958	3.549	1953
2.252	1959	2.750	1958	3.555	1957
2.295	1958	2.786	1959	3.569	1958
2.299	1958	2.807	1958	3.572	1959
2.300	1957	2.808	1956	3.573	1954
2.317	1958	2.809	1958	3.574	1950
2.326	1958	2.810	1956	3.575	1957
2.348	1958	2.812	1958	3.581	1958
2.392	1959	2.828	1958	3.655	1959
2.394	1959	2.832	1952	3.657	1959
2.408	1959	2.846	1955	3.658	1958
2.421	1958	2.850	1957	3.674	1959
2.424	1958	2.853	1959	3.714	1958
2.425	1959	2.860	1952	3.718	1949
2.428	1959	2.865	1959	3.785	1959
2.431	1958	2.901	1959	3.878	1959
2.479	1959	2.929	1958	3.900	1959
2.488	1956	2.938	1959	3.901	1959
2.489	1957	2.944	1959	3.923	1946
2.521	1958	2.946	1949	3.934	1959
2.523	1959	2.947	1958	3.965	1959
2.526	1958	2.963	1958	3.989	1959
2.529	1958	2.964	1958	3.993	1958
2.535	1958	2.988	1957	3.996	1959

Les remboursements au 15 août 1959 seront effectués chez:
MM. Cottet et Cie, 10, rue de la Bourse, à Lyon;
La Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, à Lyon, et dans ses agences;
La Société nancéienne de crédit industriel et dépôts, à Nancy, et dans ses agences.
Le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, et dans ses agences.

Société anonyme des Forges et Laminoirs de Saint-Amand

AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : SAINT-AMAND (NORD)
Registre du commerce : Valenciennes n° 55-B 128.

Obligations 4 0/0 1945.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les obligations qui lui sont nécessaires pour faire face à l'amortissement prévu pour le 1er septembre 1959.

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt de 92.000.000 de francs 4 0/0 1942.

1° Liste des 1.078 numéros des obligations sorties au vingt-quatrième tirage du 2 juin 1959 en complément des obligations rachetées en Bourse en vue de l'amortissement de l'emprunt de 92 millions de francs contracté par la ville de Marseille, suivant arrêté interministériel du 31 juillet 1942.

3	4	27	28	147	867	868	895	896	915
148	163	164	169	170	916	927	928	931	932
181	182	183	184	187	943	944	985	986	1.013
188	217	218	227	228	1.014	1.017	1.018	1.025	1.026
261	262	291	292	309	1.085	1.086	1.145	1.146	1.199
310	403	404	435	436	1.200	1.209	1.210	1.215	1.216
473	474	477	478	479	1.249	1.250	1.255	1.256	1.361
480	483	484	743	744	1.362	1.363	1.364	1.377	1.378
765	766	791	792	793	1.405	1.406	1.427	1.428	1.487
794	809	810	817	818	1.488	1.489	1.490	1.523	1.524

1.551	1.552	1.563	1.564	1.565	10.147	10.148	10.198	10.205	10.206
1.586	1.661	1.662	1.667	1.668	10.281	10.282	10.299	10.300	10.377
1.679	1.680	1.683	1.684	1.689	10.378	10.447	10.448	10.479	10.480
1.700	1.711	1.712	1.739	1.740	10.637	10.673	10.674	10.683	10.684
1.753	1.754	1.769	1.770	1.791	10.697	10.698	10.727	10.728	10.761
1.792	1.797	1.798	1.809	1.810	10.762	10.771	10.772	10.775	10776
1.823	1.824	1.831	1.832	1.869	10.777	10.778	10.885	10.886	10.929
1.870	1.899	1.900	1.907	1.908	10.930	10.961	10.962	10.967	10.968
1.929	1.930	1.947	1.948	1.983	11.003	11.004	11.037	11.038	11.062
1.984	2.005	2.006	2.071	2.072	11.069	11.070	11.149	11.150	11.193
2.101	2.102	2.111	2.112	2.133	11.215	11.216	11.252	11.268	11.269
2.134	2.149	2.150	2.235	2.236	11.270	11.271	11.272	11.321	11.322
2.241	2.242	2.267	2.268	2.269	11.329	11.330	11.388	11.437	11.438
2.270	2.273	2.274	2.315	2.316	11.439	11.440	11.505	11.506	11.529
2.325	2.326	2.331	2.332	2.411	11.530	11.545	11.546	11.549	11.550
2.412	2.415	2.416	2.531	2.532	11.558	11.601	11.602	11.609	11.610
2.537	2.538	2.539	2.540	2.571	11.635	11.636	11.733	11.742	11.753
2.572	2.583	2.584	2.593	2.594	11.754	11.803	11.804	11.815	11.816
2.599	2.600	2.613	2.614	2.623	11.821	11.822	11.823	11.824	11.889
2.624	2.627	2.628	2.673	2.674	11.911	11.912	11.935	11.936	11.937
2.781	2.782	2.785	2.786	2.791	11.938	11.951	11.952	11.961	11.962
2.792	2.815	2.816	2.837	2.838	11.989	11.990	12.049	12.050	12.119
2.847	2.848	2.851	2.852	2.853	12.120	12.145	12.146	12.191	12.192
2.854	2.879	2.880	2.897	2.898	12.240	12.261	12.262	12.327	12.328
2.941	2.942	2.971	2.972	2.979	12.389	12.390	12.391	12.392	12.426
2.980	2.981	2.982	3.005	3.006	12.448	12.451	12.452	12.535	12.555
3.015	3.016	3.045	3.046	3.055	12.556	12.621	12.622	12.625	12.626
3.056	3.073	3.074	3.087	3.088	12.659	12.660	12.685	12.686	12.713
3.103	3.104	3.155	3.156	3.205	12.714	12.753	12.754	12.768	12.785
3.206	3.207	3.208	3.327	3.328	12.786	12.795	12.796	12.845	12.846
3.469	3.470	3.513	3.514	3.533	12.863	12.864	12.867	12.868	12.915
3.534	3.547	3.548	3.581	3.582	12.923	12.924	12.929	12.971	12.972
3.597	3.598	3.617	3.618	3.621	12.979	12.980	12.997	12.998	13.005
3.622	3.641	3.642	3.647	3.648	13.006	13.031	13.032	13.049	13.050
3.667	3.668	3.687	3.688	3.699	13.079	13.080	13.137	13.138	13.160
3.700	3.741	3.742	3.781	3.782	13.211	13.212	13.263	13.264	13.277
3.791	3.792	3.793	3.794	3.801	13.278	13.279	13.383	13.384	13.415
3.802	3.829	3.830	3.833	3.834	13.416	13.439	13.484	13.510	13.533
3.863	3.864	3.909	3.910	3.971	13.627	13.628	13.649	13.650	13.671
3.972	3.983	3.984	3.993	3.994	13.672	13.677	13.678	13.697	13.698
4.003	4.004	4.007	4.008	4.027	13.705	13.706	13.709	13.710	13.731
4.028	4.033	4.034	4.049	4.050	13.783	13.784	13.785	13.786	13.799
4.057	4.058	4.061	4.062	4.069	13.800	13.880	13.893	13.894	13.990
4.070	4.075	4.076	4.081	4.082	13.997	13.998	14.017	14.065	14.066
4.109	4.110	4.111	4.112	4.119	14.074	14.093	14.094	14.111	14.112
4.120	4.129	4.130	4.217	4.218	14.115	14.116	14.131	14.149	14.150
4.257	4.258	4.259	4.260	4.295	14.197	14.198	14.247	14.248	14.249
4.296	4.355	4.356	4.393	4.394	14.250	14.275	14.276	14.291	14.319
4.523	4.524	4.557	4.558	4.563	14.335	14.336	14.337	14.338	14.343
4.564	4.571	4.572	4.621	4.622	14.344	14.375	14.376	14.403	14.404
4.623	4.624	4.639	4.640	4.653	14.466	14.467	14.477	14.478	14.479
4.654	4.711	4.712	4.723	4.724	14.480	14.515	14.516	14.521	14.522
4.751	4.752	4.775	4.776	4.801	14.559	14.560	14.585	14.586	14.629
4.802	4.805	4.806	4.827	4.828	14.630	14.687	14.688	14.693	14.752
4.865	4.866	4.873	4.874	4.925	14.801	14.817	14.818	14.827	14.828
4.926	4.929	4.930	4.937	4.938	14.845	14.853	14.854	14.883	14.884
4.945	4.946	4.957	4.958	4.973	14.959	14.960	14.979	14.980	15.023
4.974	4.985	4.986	4.993	4.994	15.024	15.033	15.034	15.075	15.076
5.041	5.042	5.045	5.046	5.065	15.093	15.094	15.113	15.114	15.117
5.066	5.073	5.074	6.923	6.924	15.118	15.148	15.165	15.166	15.188
7.016	7.069	7.070	7.071	7.072	15.195	15.197	15.198	15.227	15.228
7.121	7.122	7.147	7.148	7.193	15.247	15.334	15.357	15.358	15.426
7.194	7.217	7.218	7.259	7.260	15.515	15.516	15.531	15.532	15.545
7.375	7.376	7.491	7.492	7.511	15.546	15.569	15.570	15.639	15.640
7.512	7.655	7.656	7.677	7.678	15.731	15.732	15.737	15.738	15.753
7.701	7.702	7.825	7.826	7.906	15.754	15.765	15.766	15.819	15.820
7.947	7.948	7.963	8.009	8.051	15.857	15.858	15.865	15.866	15.911
8.052	8.053	8.054	8.093	8.094	15.912	15.939	15.940	16.060	16.061
8.123	8.124	8.193	8.194	8.213	16.065	16.091	16.092	16.093	16.094
8.214	8.223	8.224	8.252	8.269	16.097	16.098	16.099	16.100	16.105
8.270	8.321	8.322	8.354	8.357	16.106	16.115	16.116	16.117	16.118
8.358	8.405	8.406	8.411	8.412	16.183	16.184	16.197	16.198	16.214
8.413	8.414	8.485	8.505	8.506	16.215	16.216	16.221	16.222	16.245
8.542	8.545	8.546	8.563	8.564	16.291	16.292	16.321	16.322	16.330
8.581	8.582	8.613	8.614	8.619	16.345	16.377	16.378	16.394	16.410
8.620	8.657	8.675	8.676	8.797	16.441	16.490	16.498	16.538	16.573
8.798	8.799	8.800	8.832	8.847	16.574	16.601	16.602	16.605	16.606
8.848	8.873	8.874	8.887	8.888	16.687	16.714	16.737	16.738	16.739
8.927	8.928	8.939	8.940	8.963	16.740	16.797	16.798	16.839	16.840
8.964	8.971	8.972	9.009	9.010	16.855	16.856	16.857	16.858	16.911
9.031	9.032	9.043	9.044	9.059	16.912	17.089	17.099	17.100	17.105
9.060	9.073	9.074	9.085	9.086	17.106	17.120	17.139	17.165	17.166
9.109	9.110	9.135	9.136	9.157	17.223	17.224	17.389	17.390	17.403
9.158	9.161	9.162	9.195	9.196	17.404	17.435	17.436	17.471	17.472
9.199	9.200	9.207	9.208	9.221	17.477	17.503	17.504	17.537	17.538
9.222	9.233	9.234	9.255	9.256	17.569	17.570	17.583	17.584	17.613
9.262	9.289	9.290	9.343	9.344	17.614	17.649	17.685	17.739	17.740
9.365	9.366	9.383	9.384	9.387	17.763	17.785	17.786	17.789	17.790
9.388	9.397	9.398	9.481	9.482	17.809	17.810	17.819	17.820	17.852
9.589	9.590	9.591	9.592	9.593	17.891	17.892	17.937	17.938	17.939
9.594	9.637	9.638	9.639	9.640	17.940	17.943	17.944	17.969	17.970
9.649	9.650	9.693	9.694	9.715	17.971	17.972	17.977	17.978	18.011
9.716	9.757	9.758	9.770	9.782	18.012	18.025	18.026	18.070	18.103
9.819	9.820	9.832	9.841	9.842	18.104	18.105	18.106	18.125	18.126
9.857	9.858	9.867	9.868	9.876	18.141	18.142	18.162	18.201	18.202
9.921	9.922	9.929	9.930	9.935	18.255	18.256	18.263	18.264	18.321
9.936	9.961	9.962	9.979	9.980	18.322	18.339	18.340	18.344	18.351
10.003	10.015	10.016	10.033	10.034	18.352	18.355	18.356		

Le remboursement des titres ci-dessus désignés par le sort s'effectuera à partir du 1er août 1959 à raison de 5.000 F pour les obligations nominatives et au porteur.

Le coupon n° 27 est payable depuis le 1er février 1959.

2° Liste des 93 numéros d'obligations rachetées en Bourse conformément aux conditions générales de l'émission sur les 1.171 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er août 1959.

6.439	6.440	7.779	7.780	7.815	13.732	14.086	14.267	14.268	14.320
7.993	7.994	8.303	8.490	9.055	14.321	14.322	14.464	14.465	14.520
9.056	9.881	9.882	10.004	10.007	14.537	14.538	14.740	15.031	15.187
10.137	10.138	10.139	10.586	10.651	15.747	15.957	15.958	15.959	15.960
10.845	10.846	10.847	10.848	10.849	16.225	16.226	16.688	16.913	17.119
10.850	10.851	10.852	10.955	11.203	17.357	17.358	17.359	17.360	17.365
11.231	11.232	12.046	12.215	12.216	17.366	17.367	17.668	17.722	17.723
12.217	12.218	12.375	12.376	12.377	17.724	17.986	17.987	17.988	17.989
12.378	12.379	12.380	12.428	12.434	17.990	18.129	18.130		
12.806	12.973	12.974	12.985	12.986					

3° Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	TIRAGE	NUMÉROS	TIRAGE
47 et 48	23	11.929 et 11.930	23
5.210	22	12.017 et 12.018	23
6.913 et 6.914	23	12.111	23
7.541	22	12.117	23
7.580	21	12.121 et 12.122	18
7.663	22	12.162	23
7.700	23	12.264	23
7.722	23	12.303	21
7.730	21	12.362	23
7.847 et 7.848	23	12.370	22
7.869	22	12.385 et 12.386	23
7.968	22	12.400	20
7.979 et 7.980	22	12.627	19
7.987 et 7.988	20	12.749 et 12.750	23
8.000	23	12.772	22
8.018	21	12.946	23
8.290	23	13.167 et 13.168	23
8.295 et 8.296	21	13.169 et 13.170	23
8.331 et 8.332	23	13.171 et 13.172	19
8.817 et 8.818	23	13.175 et 13.176	23
8.851	22	13.512	23
8.902	22	13.550	23
8.983 et 8.984	22	13.602	19
9.046	22	13.841 et 13.842	23
9.050	17	14.068	23
9.151	18	14.088	23
9.273 et 9.274	22	14.104	19
9.296	19	14.175 et 14.176	23
9.329	23	14.305 et 14.306	23
9.337	23	14.527	21
9.357	21	14.628	17
9.664	20	15.084	23
9.671	22	15.087 et 15.088	22
9.673 et 9.674	23	15.240	23
9.836	23	15.287	22
9.850	21	15.441 et 15.442	23
9.851	19	15.680	22
10.017 et 10.018	22	16.125 et 16.126	18
10.048	23	16.151 et 16.152	23
10.487	23	16.325	23
10.655 et 10.656	22	16.404	19
10.675	23	16.589 et 16.590	23
10.682	22	16.614	23
10.690	22	16.793 et 16.794	23
10.903 et 10.904	23	16.835	23
10.979	22	17.003 et 17.004	23
11.101	23	17.115	23
11.423 et 11.424	23	17.158	22
11.434	22	17.299 et 17.300	23
11.583 et 11.584	23	17.840	18
11.629	23	18.145 et 18.146	23
11.869 et 11.870	23	18.280	23
11.917	22	18.375 et 18.376	23

4° Titres et coupons frappés d'opposition.

Néant.

Le remboursement des obligations sorties au vingt-quatrième tirage aura lieu à présentation à partir du 1er août 1959 à la recette municipale, tous les jours de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures, le samedi de neuf heures à douze heures seulement, et aux sièges et succursales de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

Pour extrait conforme au procès-verbal du 2 juin 1959.

L'adjoint délégué aux finances,
IRMA RAPUZZI.

Le trésorier principal de la ville de Marseille,
M. GONNET.

AVIS DIVERS

HOLDING COMPANY
DE LA
Grande Compagnie des Télégraphes du Nord
SOCIÉTÉ ANONYME
SIÈGE SOCIAL : COPENHAGUE

Le conseil d'administration de la Holding Company de la Grande Compagnie des télégraphes du Nord communique :

L'assemblée générale ordinaire aura lieu à Copenhague le jeudi 20 août, à quatorze heures.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la distribution suivante pour le 31e exercice :

Dividende 13 1/2 0/0, calculé en livres sterling, savoir 0-8-1. 1/5 de livre sterling par action de couronnes danoises 54 (3 livres sterling), valeur nominale.

Report à l'exercice suivant, couronnes danoises 48.954.

Conformément à l'article 12 des statuts, seuls peuvent voter à l'assemblée générale les titulaires d'actions nominatives inscrites sur les registres de la société six mois au moins avant la date fixée par l'assemblée. Des cartes d'admission à l'assemblée générale seront délivrées au siège social à Copenhague, au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée, et au bureau de la compagnie, 5, S. Helen's Place à Londres, au plus tard huit jours avant.

SOCIETE IMMOBILIERE
DE LA
Société d'Electro-Chimie, d'Electro-Métallurgie et des Aciéries Electriques d'Ugine
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 350.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 10, RUE DU GÉNÉRAL-FOY, PARIS
R. C. : Seine n° 56-B 2838.

Obligations 4 1/4 0/0 *de* 2.000 F (*émission* 1944).

Amortissement du 1er août 1959 (15e année).

Lire : Les obligations sorties au tirage du 25 juin 1959 seront remboursables à partir du 1er août 1959, coupon au 1er février 1960 attaché, à raison de 2.000 F, pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants :

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences de Paris et de province ;

Banque commerciale d'Annecy, à Annecy.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission, 1.990 F ; prime de remboursement, 10 F.

Convention franco-étrangère. — Le montant de la taxe proportionnelle afférente à la prime de remboursement s'élève, pour cet amortissement, à 1,20 F, lorsque l'exonération est totale.

Les précédents amortissements ont été effectués par rachats en Bourse.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

29 juin 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association Ciné-Club de la Mutuelle générale des P. T. T.** But : loisirs donnés à titre gracieux aux malades en traitement au sanatorium des P. T. T. à Montfaucon (Lot). Siège social : sanatorium de Montfaucon (Lot).

29 juin 1959. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Les Amis de la télévision.** But : promouvoir et faciliter l'installation d'un relais de télévision. Siège social : mairie de Mens.

29 juin 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale pour la défense des locataires des immeubles 37-39-41, rue Bobillot, Paris (13e).** But : union des locataires en vue de la défense de leurs foyers et, d'une manière générale, étude des problèmes locatifs. Siège social : 37-39-41, rue Bobillot, Paris.

3 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Club sportif municipal rosnéen.** But : pratique des exercices physiques et sports. Siège social : mairie de Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).

5 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Groupement de défense sanitaire des animaux de la région de Bégard.** But : contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire de toutes espèces animales. Siège social : mairie de Bégard (Côtes-du-Nord).

6 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Le Foyer paroissial.** But : groupement des œuvres paroissiales. Siège social : presbytère de Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

7 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. **Espérance de Berthegon.** But : pratique du jeu de boules de bois. Siège social : salle des fêtes de Berthegon (Vienne).

7 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association familiale rurale.** But : assurer au point de vue moral et matériel la défense des intérêts généraux de toutes les familles de la commune et gestion de services ayant un caractère familial. Siège social : mairie de Blanzay (Vienne).

9 juillet 1959. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société de chasse de Pimbo.** But : repeuplement, destruction des nuisibles et exploitation rationnelle de la chasse. Siège social : mairie de Pimbo.

9 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Les Jeunes d'Yzeures.** But : promouvoir à l'épanouissement de toute la jeunesse masculine et féminine. Siège social : au foyer d'Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire).

10 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Bureau de préparation linguistique des experts.** But : enseignement accéléré des langues vivantes nécessaires aux techniciens se rendant à l'étranger. Siège social : 8, rue Léonard-de-Vinci, Paris.

13 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Comité des fêtes de Plouneour-Menez.** But : organisation des fêtes locales, concours agricoles ou toutes autres réjouissances intéressant la commune. Siège social : mairie de Plouneour-Menez (Finistère).

13 juillet 1959. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Comité de gestion des installations sportives universitaires de la ville de Clermont-Ferrand.** But : gestion des installations sportives universitaires de la ville de Clermont-Ferrand. Siège social : rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, 3, avenue Vercingétorix, Clermont-Ferrand.

13 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Aide et soins à domicile.** But : organiser les soins à donner à domicile aux vieillards malades dépourvus de ressources. Siège social : 6, rue Séguret-Saincric, Rodez.

16 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Centre de loisirs et de culture de la jeunesse « Saint-Jean Marie-Vianney ».** But : éducation et distraction des jeunes par toutes activités. Siège social : 1 *bis*, rue Bellavoine, le Pecq.

16 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Association des familles du canton de Vigneulles.** But : défendre les intérêts matériels et moraux des familles ; développer l'esprit familial et créer dans ce but tous services utiles de propagande, d'enseignement, d'éducation et d'entraide. Siège social : mairie de Vigneulles-lès-Hattonchâtel (Meuse).

17 juillet 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association amicale d'entraide des postes, télégraphes et téléphones de Forges-les-Eaux.** But : resserrer les liens d'amitié et d'entente entre ses membres dans un but de solidarité et d'entraide. Siège social : Hôtel des Postes, à Forges-les-Eaux (Seine-Maritime).

17 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association démocratique des élus locaux et sociaux.** But : s'informer mutuellement des conditions économiques, politiques ou sociales, locales ou nationales. Siège social : 147, rue du 5-Mars, à Colombes.

18 juillet 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Union sportive Nova-U. S. Nova (football).** But : pratique du football. Siège social : 99, boulevard de la Mission-Marchand, à Courbevoie.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.